

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	LES GLYCINES
CP - Ville :	53810 CHANGE
Référence client :	_0040200001_
Rapport émis le :	18/03/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Sommaire

Rapport	Annexes
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique 37 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique 5 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B 10 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire 9 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents 1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités	
I - Rapports précédemment réalisés	
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention	
K - Périmètre de repérage	
L - Conditions de réalisation du repérage	
M - Grille de résultat du repérage	
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire	
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes	
O - Recommandations générales de sécurité	
P - Informations complémentaires	

Présence d'amiante

Oui

Présence de pièce(s) non visitée(s)

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Plan	Volume	Plan	Volume
SOUS-SOL CAGE 2	Vol 1 (Palier 1)	SOUS-SOL CAGE 2	Vol 2 (Machinerie ascenseur)
SOUS-SOL CAGE 2	Vol 3 (Local commun 1)	SOUS-SOL CAGE 2	Vol 4 (Dégagement 1)
SOUS-SOL CAGE 2	Vol 6 (Local poubelle)	SOUS-SOL CAGE 2	Vol 7 (Dégagement 2)
SOUS-SOL CAGE 2	Vol 8 (Dégagement 3)	CAGE 2	Vol 9 (Palier 2)
CAGE 2	Vol 11 (Local commun 2)	CAGE 2	Vol 12 (Local technique 1)
CAGE 2	Vol 13 (Accès sous-sol 1)	CAGE 2	Vol 14 (Entrée 1)
CAGE 2	Vol 15 (Palier 3)	CAGE 2	Vol 17 (Local commun 3)
CAGE 2	Vol 18 (Local technique 2)	CAGE 2	Vol 19 (Palier 4)
CAGE 2	Vol 21 (Local commun 4)	CAGE 2	Vol 22 (Local technique 3)
CAGE 2	Vol 23 (Palier 5)	CAGE 2	Vol 25 (Local technique 4)
SOUS-SOL CAGE 4	Vol 26 (Porche 1)	SOUS-SOL CAGE 4	Vol 27 (Local commun 5)
SOUS-SOL CAGE 4	Vol 28 (Palier 6)	SOUS-SOL CAGE 4	Vol 29 (Dégagement 4)
SOUS-SOL CAGE 4	Vol 30 (Dégagement 5)	SOUS-SOL CAGE 4	Vol 31 (Dégagement 6)
CAGE 4	Vol 32 (Entrée 2)	CAGE 4	Vol 33 (Palier 7)
CAGE 4	Vol 34 (Local technique 5)	CAGE 4	Vol 35 (Accès sous-sol 2)
CAGE 4	Vol 36 (Palier 8)	CAGE 4	Vol 37 (Local technique 6)
CAGE 4	Vol 38 (Palier 9)	CAGE 4	Vol 39 (Local technique 7)
CAGE 4	Vol 40 (Palier 10)	CAGE 4	Vol 41 (Local technique 8)
CAGE 30	Vol 42 (Porche 2)	CAGE 30	Vol 45 (Entrée 3)
CAGE 30	Vol 46 (Palier 11)	CAGE 30	Vol 48 (Palier 12)
CAGE 30	Vol 49 (Palier 13)	TOITURE	Vol 50 (Toiture)
MASSE	Vol 51 (Exterieur)	FACADE AVANT 1	Vol 52 (Façade avant 1)
FACADE AVANT 2	Vol 53 (Façade avant 2)	FACADE AVANT 3	Vol 54 (Façade avant 3)
FACADE AVANT 4	Vol 55 (Façade avant 4)	PIGNON DROIT	Vol 56 (Pignon droit)
FACADE ARRIERE 1	Vol 57 (Façade arrière 1)	FACADE ARRIERE 2	Vol 58 (Façade arrière 2)
FACADE ARRIERE 3	Vol 59 (Façade arrière 3)	FACADE ARRIERE 4	Vol 60 (Façade arrière 4)
COMBLE	Vol 61 (Comble 1)	COMBLE	Vol 63 (Comble 2)



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 12 (Local technique 1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 4 (Dégagement 1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 2 (Machinerie ascenseur)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 2 (Machinerie ascenseur)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 6 (Local poubelle)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 34 (Local technique 5)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 39 (Local technique 7)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 46 (Palier 11)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 42 (Porche 2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 51 (Exterieur)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur document
Vol 58 (Façade arrière 2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Des réserves sont émises sur les matériaux présents dans le local encombrant au Sous-sol. Local très encombré lors de la réalisation du diagnostic et impossible d'assurer la visite complète du volume. Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents sous le bardage bois présent en façade. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour Ntre exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

H Locaux ou parties de locaux non visités



Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
CAGE 30 - Vol 43 (Local non identifié 1)	Moyen investigation non mis a disposition	pas de clés
CAGE 2 - Vol 10 (Ascenseur 2)	Moyen investigation non mis a disposition	Necessite la présence de l'ascenseuriste
Vol 23 (Palier 5) - CAGE 2	Risque sanitaire ou physique avéré	velux au dessus de l'escalier
CAGE 4 - Vol 66 (Trémie ascenseur 1)	Moyen investigation non mis a disposition	trémie condamnée
CAGE 2 - Vol 24 (Ascenseur 5)	Moyen investigation non mis a disposition	Necessite la présence de l'ascenseuriste
SOUS-SOL CAGE 4 - Vol 69 (Local non identifié 3)	Moyen investigation non mis a disposition	pas de clés fournies
SOUS-SOL CAGE 2 - Vol 5 (Ascenseur 1)	Moyen investigation non mis a disposition	Necessite la présence de l'ascenseuriste
CAGE 2 - Vol 20 (Ascenseur 4)	Moyen investigation non mis a disposition	Necessite la présence de l'ascenseuriste
COMBLE - Vol 62 (Comble non accessible 1)	Moyen investigation non mis a disposition	pas d'accès en parties communes
Vol 49 (Palier 13) - CAGE 30	Risque sanitaire ou physique avéré	velux au dessus de l'escalier
CAGE 4 - Vol 68 (Trémie ascenseur 3)	Moyen investigation non mis a disposition	trémie condamnée
VIDE SANITAIRE - SOUS-SOL CAGE 4	Risque sanitaire ou physique avéré	Accès par local vélos
CAGE 4 - Vol 67 (Trémie ascenseur 2)	Moyen investigation non mis a disposition	trémie condamnée
COMBLE - Vol 65 (Comble non accessible 3)	Moyen investigation non mis a disposition	pas d'accès en parties communes
CAGE 2 - Vol 16 (Ascenseur 3)	Moyen investigation non mis a disposition	Necessite la présence de l'ascenseuriste
CAGE 30 - Vol 44 (Local non identifié 2)	Moyen investigation non mis a disposition	pas de clés
CAGE 30 - Vol 47 (TGBT)	Moyen investigation non mis a disposition	non habilité
COMBLE - Vol 64 (Comble non accessible 2)	Risque sanitaire ou physique avéré	plancher placoplâtre



Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R.1334-23, R.1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)



L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION

PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



M Grille de résultats du repérage

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conservation
					Réf action	Description	Précision	Ref pré.	Descriptif	Résultat		
CAGE 2												
Vol 12 (Local technique 1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S1	sous plancher					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 13 (Accès sous-sol 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P11	Réalisation d'un prélèvement	refends	P11	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (Palier 2) - Vol 14 (Entrée 1) - Vol 15 (Palier 3) - Vol 17 (Local commun 3) - Vol 19 (Palier 4) - Vol 21 (Local commun 4) - Vol 23 (Palier 5)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S26 - S27 - S34 - S35 - S36 - S37 - S44	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	refends	P11	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 25 (Local technique 4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P12	Réalisation d'un prélèvement	lissage	P12	Enduit blanchâtre plâtreux avec matériau gris en vrac et peintures inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 12 (Local technique 1)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	P17	Réalisation d'un prélèvement	bleues	P17	Revêtement souple bicouche bleu et noir avec traces de colle plastique jaune et de peinture	Négatif	Négatif sur analyse	



CAGE 2												
Vol 9 (Palier 2) - Vol 13 (Accès sous-sol 1) - Vol 14 (Entrée 1) - Vol 15 (Palier 3) - Vol 18 (Local technique 2) - Vol 17 (Local commun 3) - Vol 19 (Palier 4) - Vol 21 (Local commun 4) - Vol 22 (Local technique 3) - Vol 23 (Palier 5)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S55 - S56 - S57 - S58 - S59 - S60 - S61 - S62 - S63 - S64 - S65	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	bleues	P17	Revêtement souple bicouche bleu et noir avec traces de colle plastique jaune et de peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 13 (Accès sous-sol 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P19	Réalisation d'un prélèvement	sous face escaliers	P19	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (Palier 2) - Vol 15 (Palier 3) - Vol 19 (Palier 4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S74 - S75 - S76	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	sous face escaliers	P19	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 12 (Local technique 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P20	Réalisation d'un prélèvement	sous plancher droit	P20	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (Palier 2) - Vol 14 (Entrée 1) - Vol 15 (Palier 3) - Vol 17 (Local commun 3) - Vol 18 (Local technique 2) - Vol 19 (Palier 4) - Vol 21 (Local commun 4) - Vol 22 (Local technique 3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S77 - S78 - S79 - S80 - S81 - S82 - S83 - S84	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P20	sous plancher droit	P20	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
CAGE 30												
Vol 46 (Palier 11) - Vol 45 (Entrée 3) - Vol 48 (Palier 12) - Vol 49 (Palier 13)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S197 - S198 - S199 - S200	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	refends	P11	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	



CAGE 30												
Vol 46 (Palier 11) - Vol 45 (Entrée 3) - Vol 48 (Palier 12) - Vol 49 (Palier 13)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S211 - S212 - S213 - S214	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	bleues	P17	Revêtement souple bicouche bleu et noir avec traces de colle plastique jaune et de peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 46 (Palier 11) - Vol 42 (Porche 2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S129 - S221	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23		P23	Flocage blanchâtre pelonneux avec poussières inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 46 (Palier 11)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S128						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 46 (Palier 11)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P36	Réalisation d'un prélevement	sous face escalier	P36	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 48 (Palier 12)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S226	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P36	sous face escalier	P36	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 42 (Porche 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S131						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
CAGE 4												
Vol 33 (Palier 7) - Vol 34 (Local technique 5) - Vol 36 (Palier 8) - Vol 37 (Local technique 6) - Vol 35 (Accès sous-sol 2) - Vol 38 (Palier 9) - Vol 39 (Local technique 7) - Vol 40 (Palier 10)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S236 - S237 - S238 - S239 - S240 - S241 - S242 - S243	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	refends	P11	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 41 (Local technique 8)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S125	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	lissage	P12	Enduit blanchâtre plâtreux avec matériau gris en vrac et peintures inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	



CAGE 4

Vol 40 (Palier 10) - Vol 38 (Palier 9) - Vol 36 (Palier 8) - Vol 32 (Entrée 2) - Vol 33 (Palier 7) - Vol 35 (Accès sous-sol 2)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S255 - S256 - S257 - S258 - S259 - S260	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	bleues	P17	Revêtement souple bicouche bleu et noir avec traces de colle plastique jaune et de peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 35 (Accès sous-sol 2) - Vol 33 (Palier 7) - Vol 36 (Palier 8) - Vol 38 (Palier 9)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S271 - S272 - S273 - S274	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	sous face escaliers	P19	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 32 (Entrée 2) - Vol 33 (Palier 7) - Vol 34 (Local technique 5) - Vol 36 (Palier 8) - Vol 37 (Local technique 6) - Vol 38 (Palier 9) - Vol 39 (Local technique 7)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S275 - S276 - S277 - S278 - S279 - S280 - S281	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P20	sous plancher droit	P20	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 39 (Local technique 7) - Vol 37 (Local technique 6) - Vol 34 (Local technique 5)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S286 - S287 - S288	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P25	effrité	P25	Enduit gris en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 34 (Local technique 5)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	P34	Réalisation d'un prélèvement	grises	P34	Revêtement souple bicouche beige et rouge avec traces de peinture inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 37 (Local technique 6) - Vol 39 (Local technique 7)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S289 - S290	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P34	grises	P34	Revêtement souple bicouche beige et rouge avec traces de peinture inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 34 (Local technique 5)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S122						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 39 (Local technique 7)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S127	ventilation haute gaine gaz					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



FACADE ARRIERE 1												
Vol 57 (Façade arrière 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S368	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23		P23	Flocage blanchâtre pelotonneux avec poussières inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
FACADE ARRIERE 2												
Vol 58 (Façade arrière 2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S369	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23		P23	Flocage blanchâtre pelotonneux avec poussières inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 58 (Façade arrière 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S366						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
FACADE ARRIERE 3												
Vol 59 (Façade arrière 3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S370	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23		P23	Flocage blanchâtre pelotonneux avec poussières inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
FACADE ARRIERE 4												
Vol 60 (Façade arrière 4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S371	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23		P23	Flocage blanchâtre pelotonneux avec poussières inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
MASSE												
Vol 51 (Exterieur)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S132						Présence sur document	EP
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
SOUS-SOL CAGE 2												
Vol 1 (Palier 1) - Vol 4 (Dégagement 1) - Vol 6 (Local poubelle)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S90 - S105 - S113	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	refends	P11	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (Palier 1)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S95	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	bleues	P17	Revêtement souple bicouche bleu et noir avec traces de colle plastique jaune et de peinture	Négatif	Négatif sur analyse	



SOUS-SOL CAGE 2

Vol 1 (Palier 1) - Vol 2 (Machinerie ascenseur)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S97 - S98	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	sous face escaliers	P19	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Machinerie ascenseur)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S99	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P20	sous plancher droit	P20	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Dégagement 1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S85						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 2 (Machinerie ascenseur)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S86						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 1 (Palier 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	P23	Réalisation d'un prélèvement		P23	Flocage blanchâtre pelotonneux avec poussières inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Dégagement 1) - Vol 3 (Local commun 1) - Vol 7 (Dégagement 2) - Vol 6 (Local poubelle) - Vol 8 (Dégagement 3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S100 - S101 - S102 - S103 - S104	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23		P23	Flocage blanchâtre pelotonneux avec poussières inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Dégagement 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P25	Réalisation d'un prélèvement	effrité	P25	Enduit gris en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Dégagement 1) - Vol 6 (Local poubelle)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P25 - S114	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P25	effrité	P25	Enduit gris en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 6 (Local poubelle)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S106						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP

SOUS-SOL CAGE 4



SOUS-SOL CAGE 4

Vol 28 (Palier 6) - Vol 26 (Porche 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S298 - S313	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	refends	P11	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 28 (Palier 6)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S301	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	bleues	P17	Revêtement souple bicouche bleu et noir avec traces de colle plastique jaune et de peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 28 (Palier 6)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S303	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	sous face escaliers	P19	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 28 (Palier 6) - Vol 26 (Porche 1) - Vol 27 (Local commun 5) - Vol 31 (Dégagement 6) - Vol 29 (Dégagement 4) - Vol 30 (Dégagement 5)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S305 - S306 - S307 - S308 - S309 - S310	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23		P23	Flocage blanchâtre pelotonneux avec poussières inséparables	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 29 (Dégagement 4) - Vol 26 (Porche 1) - Vol 30 (Dégagement 5)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S311 - S312 - S314 - S315	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P25	effrité	P25	Enduit gris en vrac avec peinture inséparable	Négatif	Négatif sur analyse	



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amianés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flochage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.



ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	SOUS-SOL CAGE 2	SOUS-SOL CAGE 2 - Plan de repérage - Actions menées
	SOUS-SOL CAGE 2	SOUS-SOL CAGE 2 - Plan de prélèvements
	SOUS-SOL CAGE 2	SOUS-SOL CAGE 2 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	CAGE 2	CAGE 2 - Plan de repérage - Actions menées
	CAGE 2	CAGE 2 - RDC - Actions menées
	CAGE 2	CAGE 2 - RDC - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	CAGE 2	CAGE 2 - R+1 - Actions menées
	CAGE 2	CAGE 2 - R+2 - Actions menées
	CAGE 2	CAGE 2 - R+3 - Actions menées
	SOUS-SOL CAGE 4	SOUS-SOL CAGE 4 - Plan de repérage - Actions menées
	CAGE 4	CAGE 4 - Plan de repérage - Actions menées
	CAGE 4	CAGE 4 - RDC - Actions menées
	CAGE 4	CAGE 4 - RDC - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	CAGE 4	CAGE 4 - R+1 - Actions menées
	CAGE 4	CAGE 4 - R+2 - Actions menées
	CAGE 4	CAGE 4 - R+2 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	CAGE 4	CAGE 4 - R+3 - Actions menées
	CAGE 30	CAGE 30 - Plan de repérage - Actions menées
	CAGE 30	CAGE 30 - RDC - Actions menées
	CAGE 30	CAGE 30 - RDC - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	CAGE 30	CAGE 30 - R+1 - Actions menées
	CAGE 30	CAGE 30 - R+2 - Actions menées
	COMBLE	COMBLE - Plan de repérage - Actions menées
	TOITURE	TOITURE - Plan de repérage - Actions menées
	MASSE	MASSE - Plan de repérage - Actions menées
	MASSE	MASSE - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	FACADE AVANT 1	FACADE AVANT 1 - Plan de repérage - Actions menées
	FACADE AVANT 2	FACADE AVANT 2 - Plan de repérage - Actions menées
	FACADE AVANT 3	FACADE AVANT 3 - Plan de repérage - Actions menées
	FACADE AVANT 4	FACADE AVANT 4 - Plan de repérage - Actions menées
	PIGNON DROIT	PIGNON DROIT - Plan de repérage - Actions menées
	FACADE ARRIERE 1	FACADE ARRIERE 1 - Plan de repérage - Actions menées
	FACADE ARRIERE 2	FACADE ARRIERE 2 - Plan de repérage - Actions menées
	FACADE ARRIERE 2	FACADE ARRIERE 2 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	FACADE ARRIERE 3	FACADE ARRIERE 3 - Plan de repérage - Actions menées
	FACADE ARRIERE 4	FACADE ARRIERE 4 - Plan de repérage - Actions menées

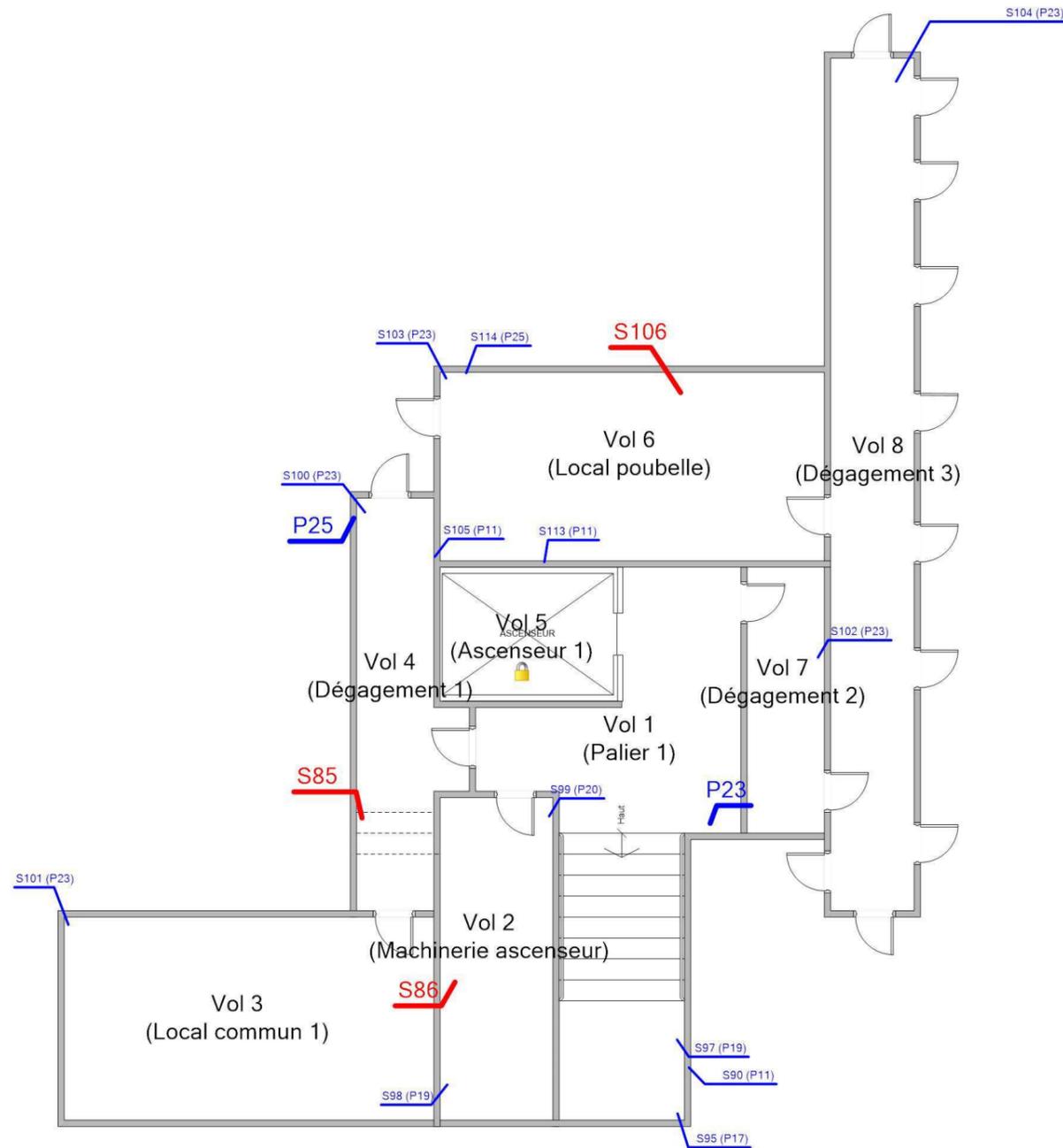


SOUS-SOL CAGE 2 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende

	Localisation d'un prélèvement
	Localisation d'un sondage négatif
	Localisation d'un sondage positif
	Volume non visité



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

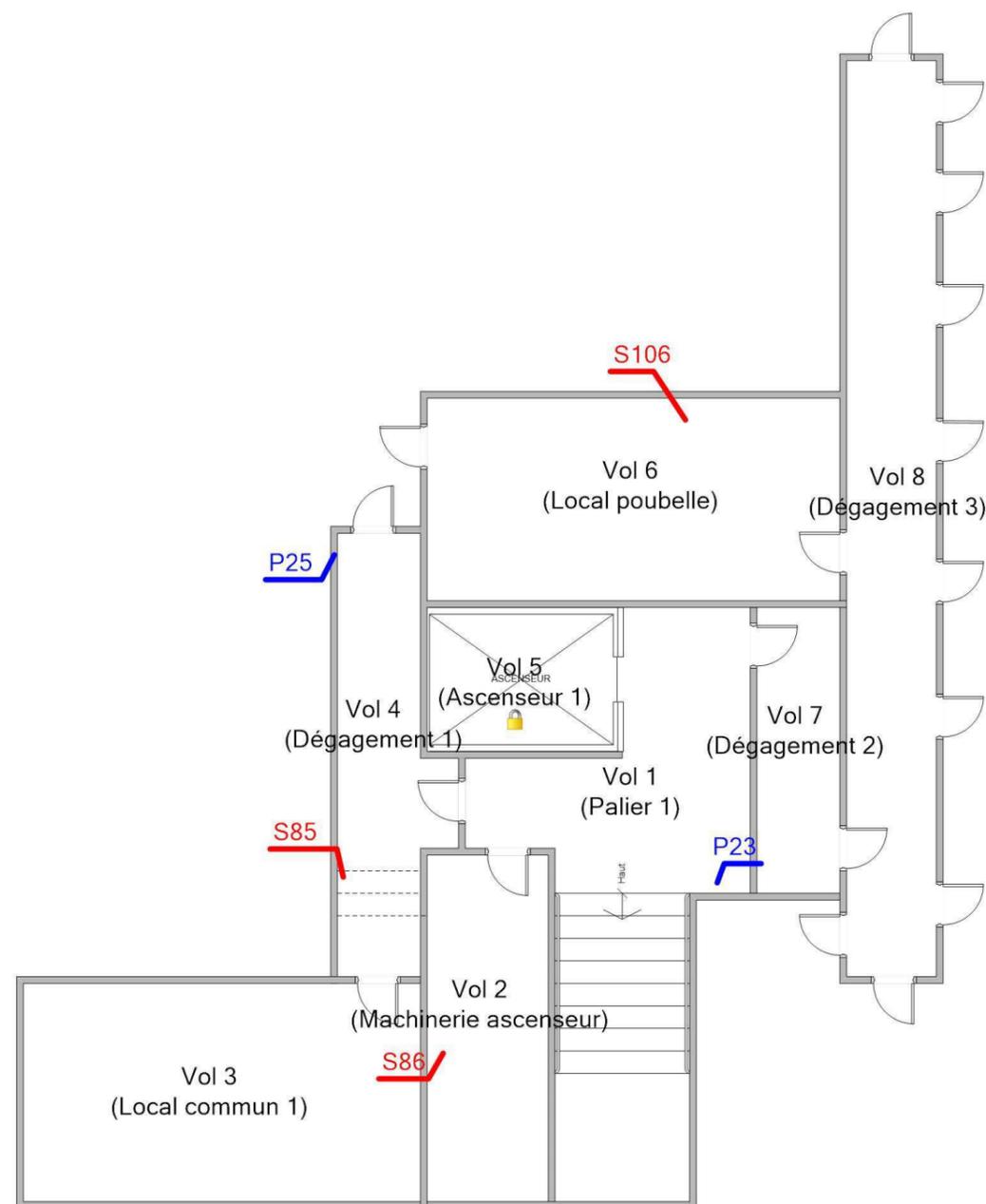
SOUS-SOL CAGE 2 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002FH001399

Légende



Volume non visité



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

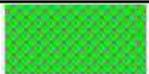
Date intervention
01/03/2016

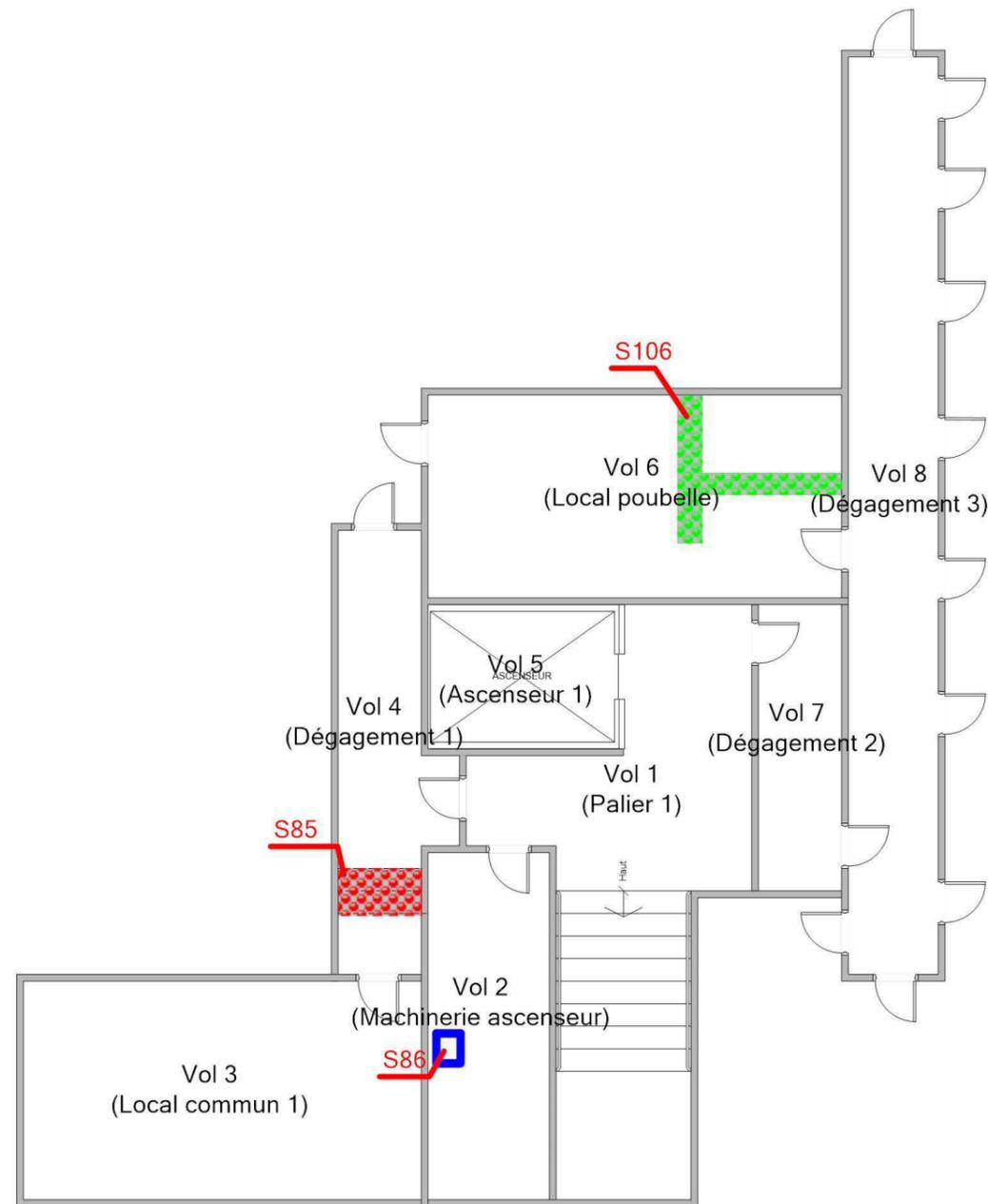
Technicien intervenant
MERCIER Hugues

SOUS-SOL CAGE 2 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002FH001399

Légende

	S86: Conduit en fibres-ciment
	S106: Conduit en fibres-ciment
	S85: Conduit en fibres-ciment



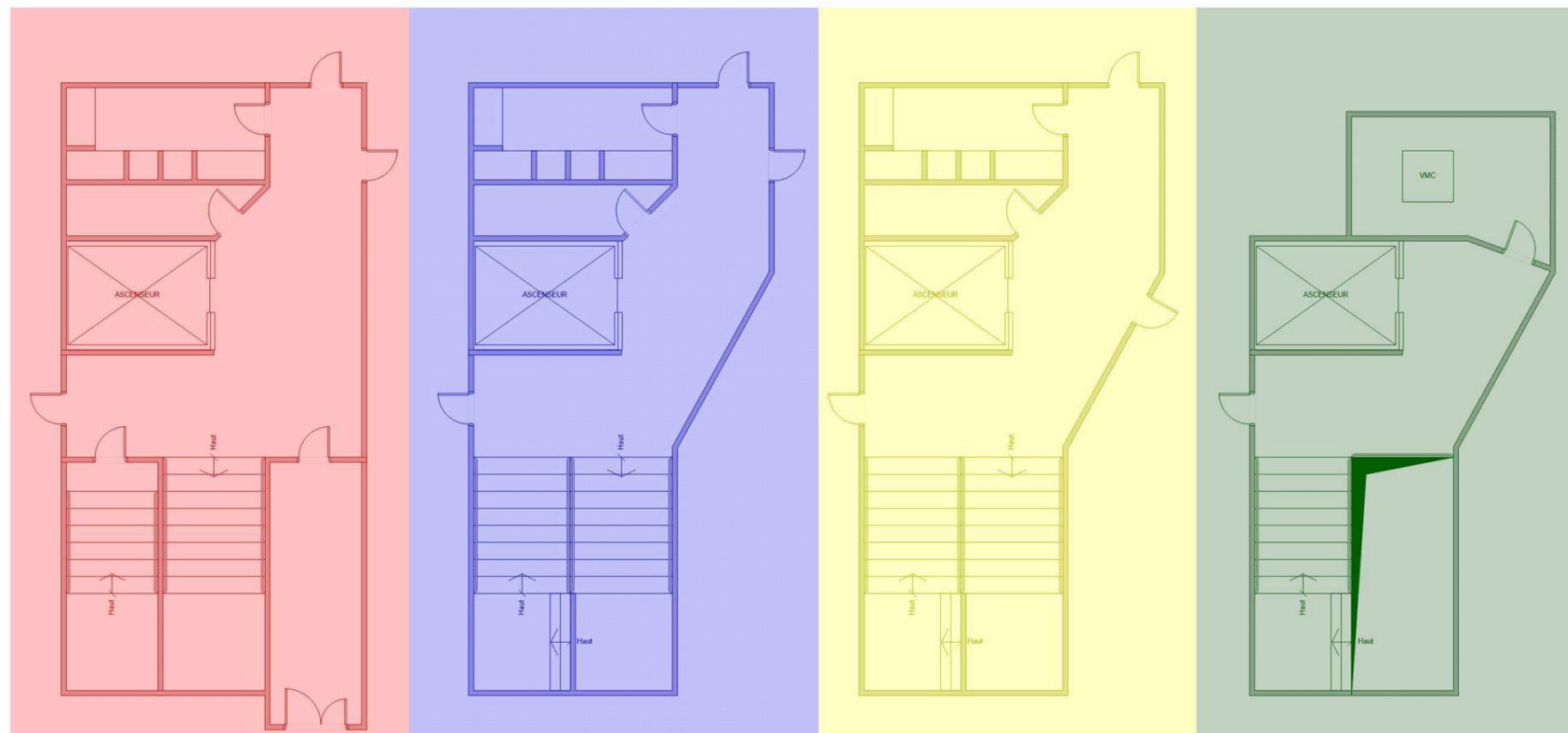
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

CAGE 2 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende

	RDC
	R+1
	R+2
	R+3



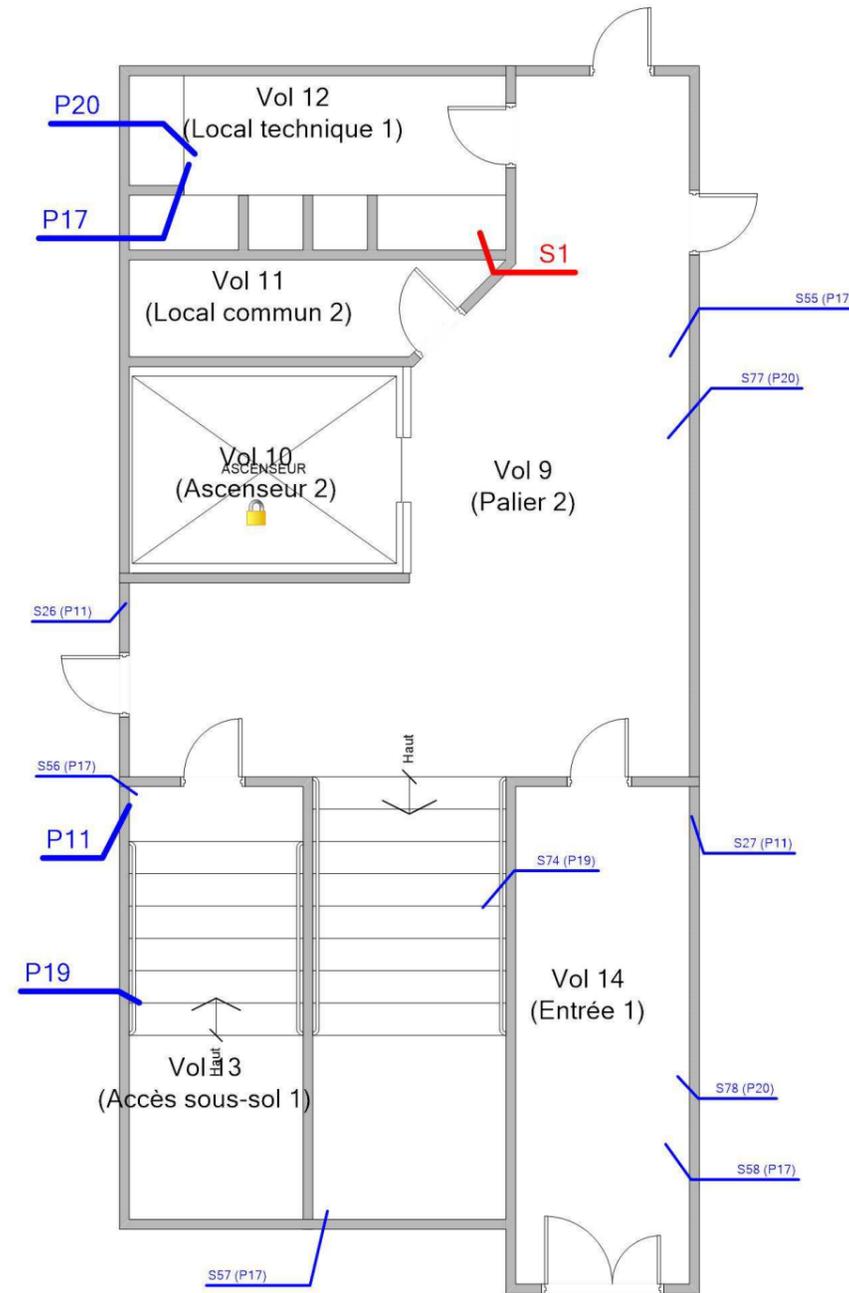
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

CAGE 2 - RDC - ACTIONS MENÉES

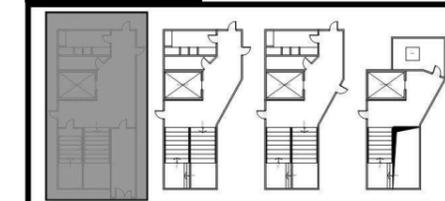
Référence:
002FH001399

Légende

	Localisation d'un prélèvement
	Localisation d'un sondage négatif
	Localisation d'un sondage positif
	Volume non visité



Plan de situation



	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

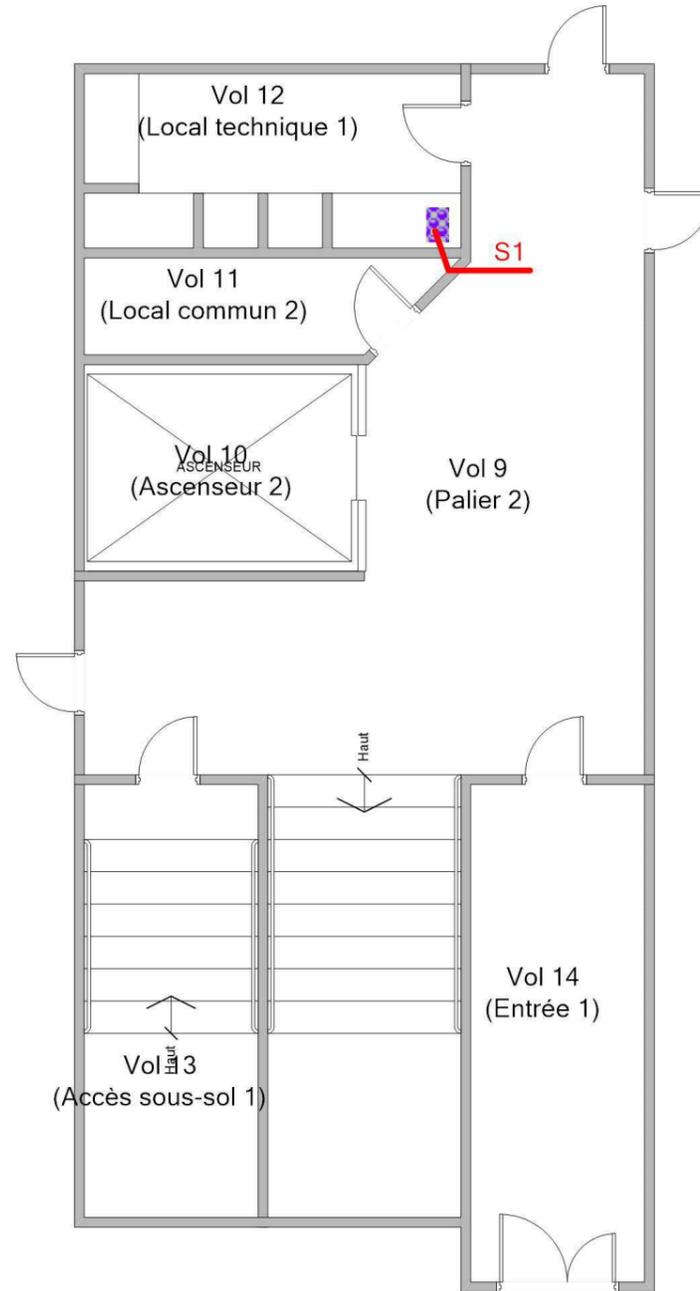
CAGE 2 - RDC - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002FH001399

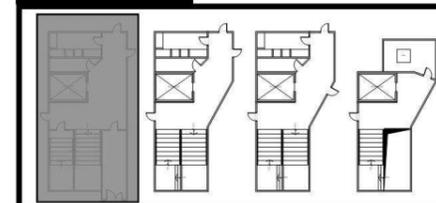
Légende



S1: Conduit en fibres-ciment



Plan de situation



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

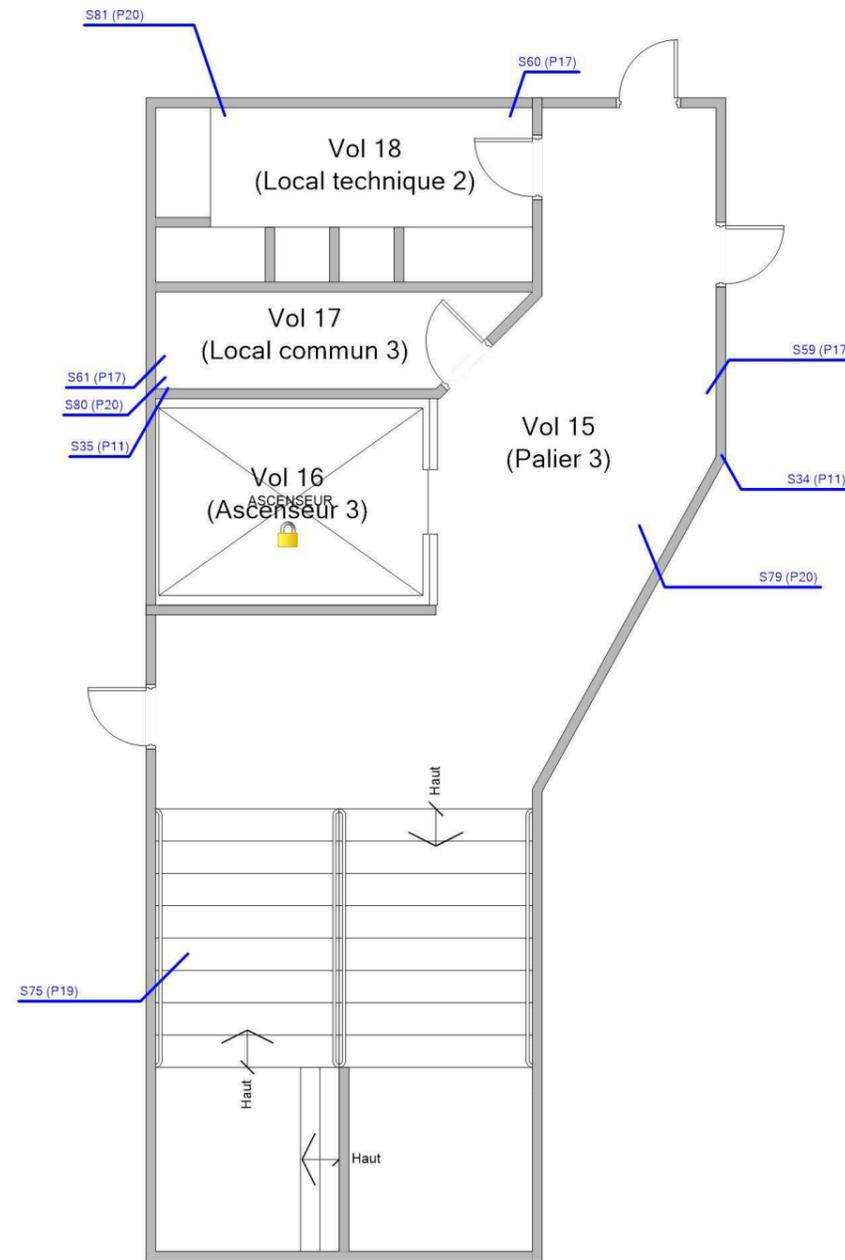
Technicien intervenant
MERCIER Hugues

CAGE 2 - R+1 - ACTIONS MENÉES

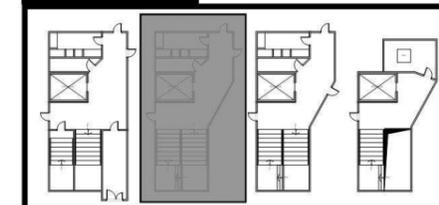
Référence:
002FH001399

Légende

	Localisation d'un sondage négatif
	Volume non visité



Plan de situation

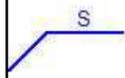


	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

CAGE 2 - R+2 - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

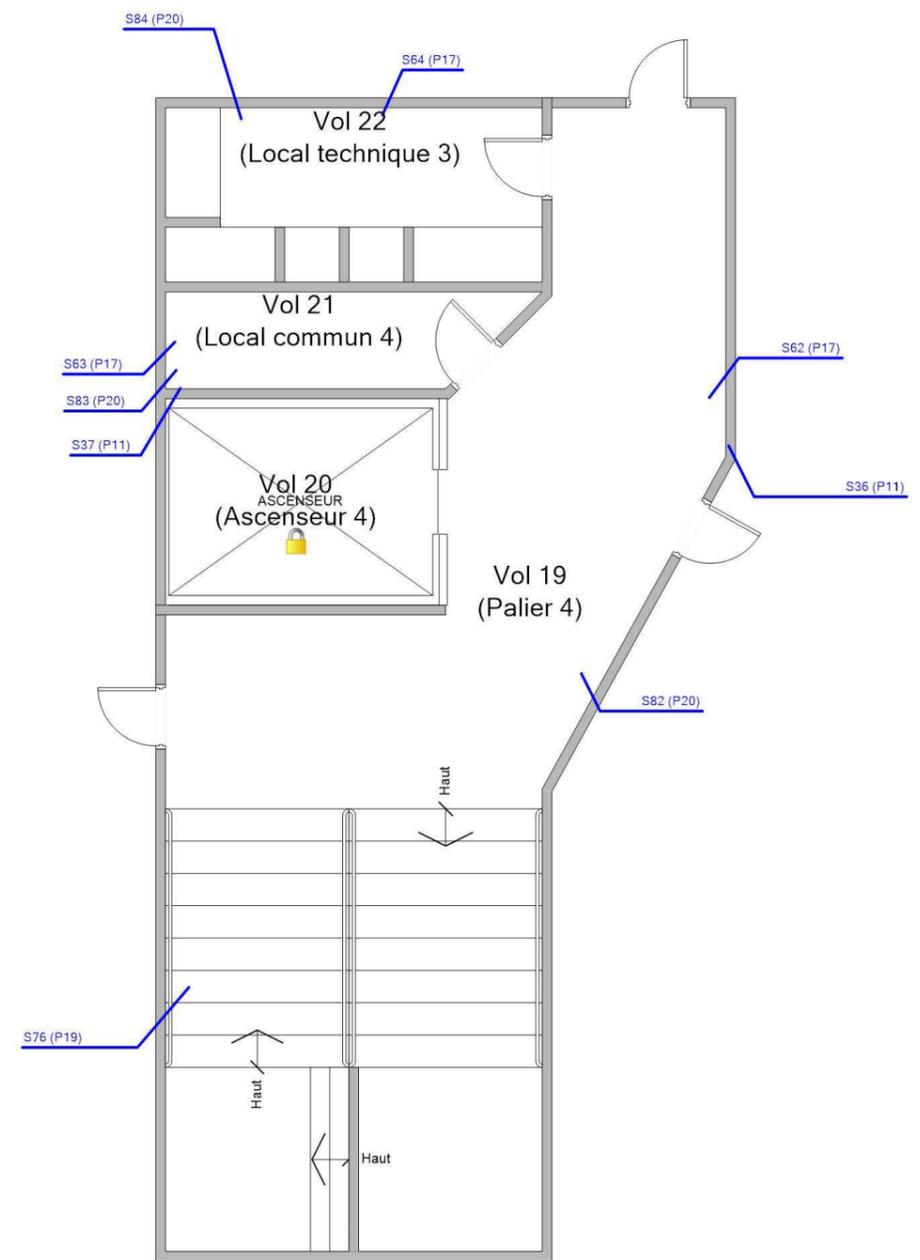
Légende



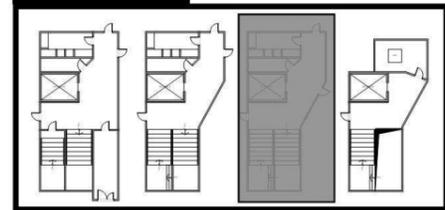
Localisation dun sondage négatif



Volume non visité



Plan de situation



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

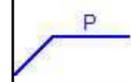
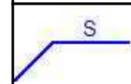
Date intervention
01/03/2016

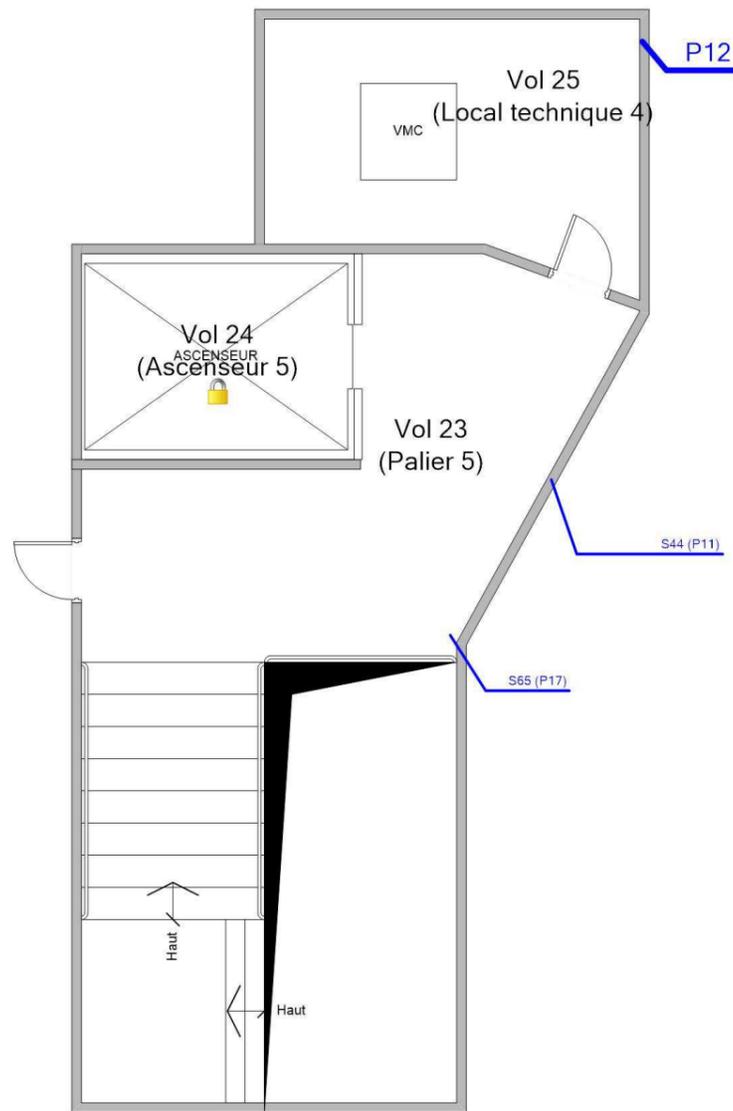
Technicien intervenant
MERCIER Hugues

CAGE 2 - R+3 - ACTIONS MENÉES

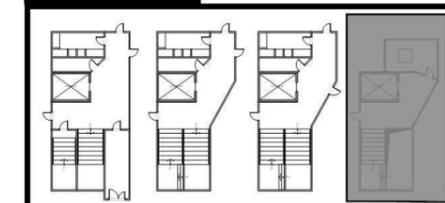
Référence:
002FH001399

Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Volume non visité



Plan de situation



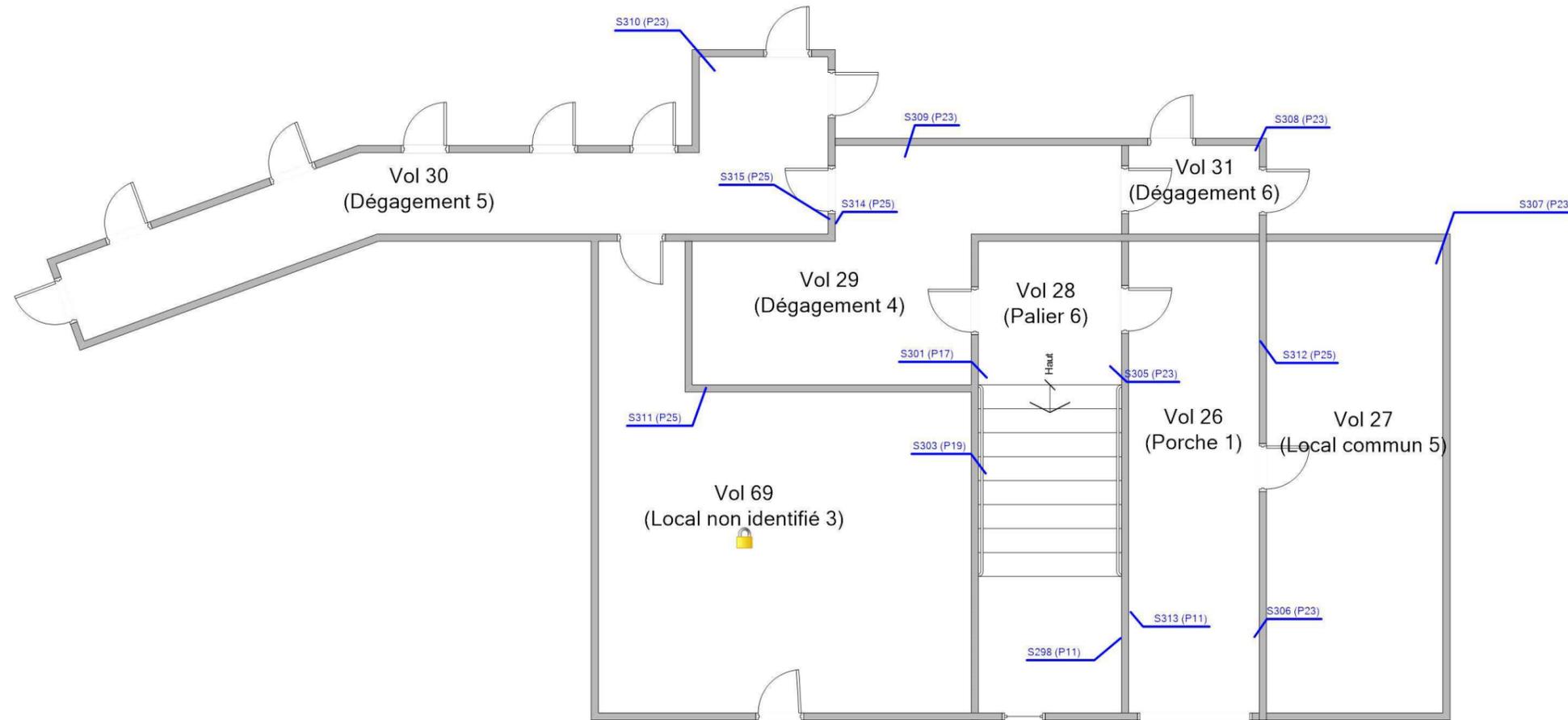
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

SOUS-SOL CAGE 4 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Volume non visité



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

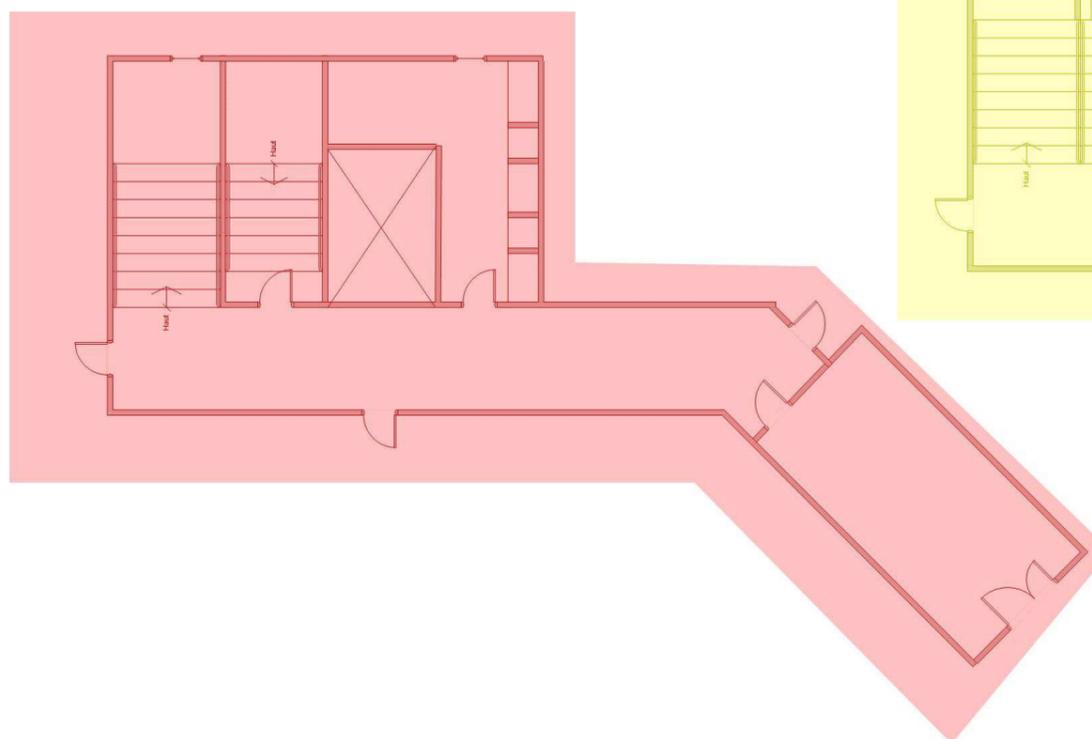
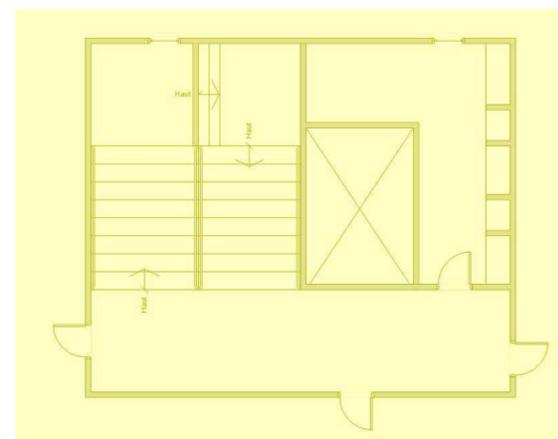
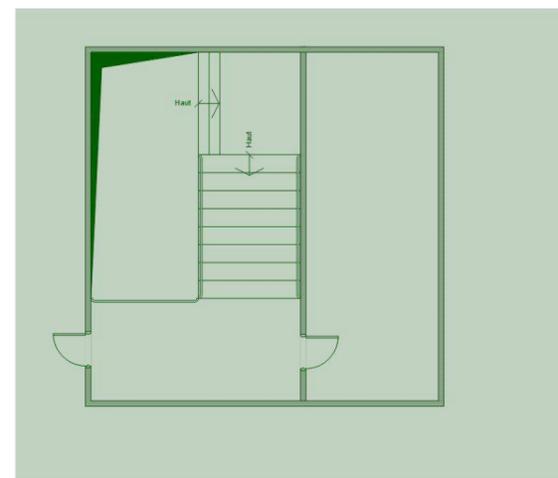
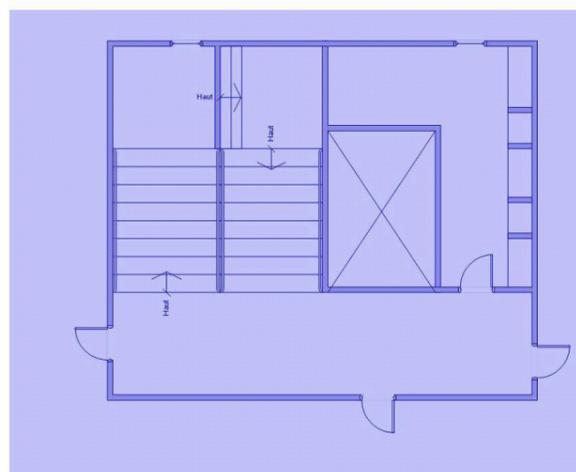
Technicien intervenant
MERCIER Hugues

CAGE 4 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende

	RDC
	R+1
	R+2
	R+3



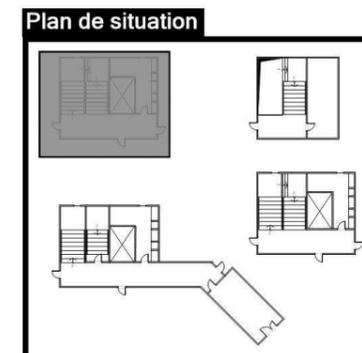
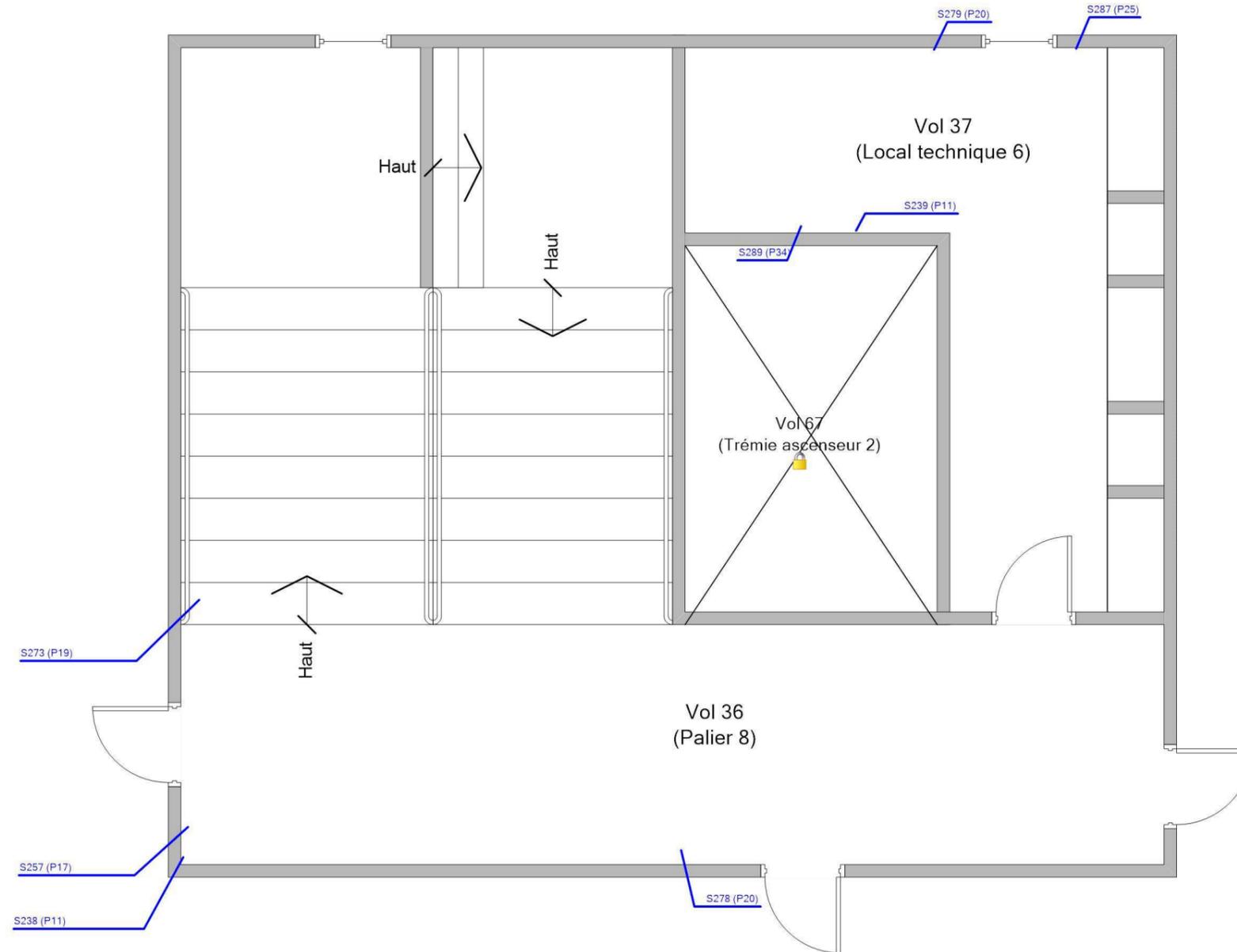
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

CAGE 4 - R+1 - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende

	Localisation d'un sondage négatif
	Volume non visité



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

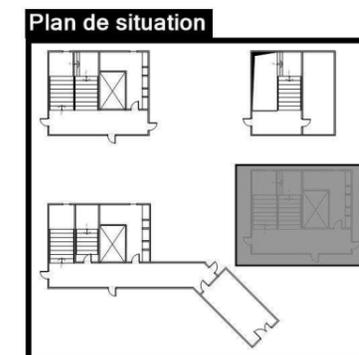
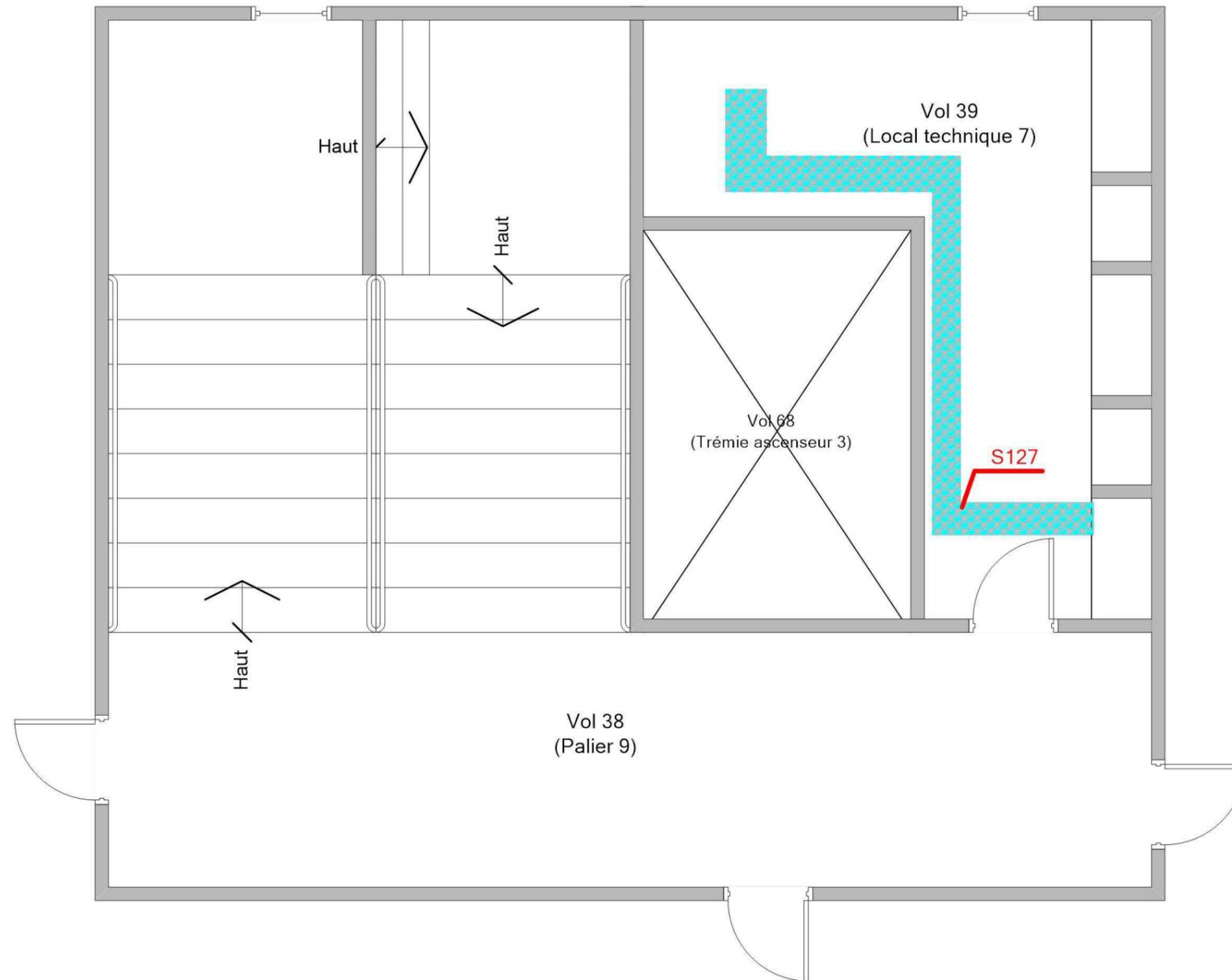


CAGE 4 - R+2 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002FH001399

Légende

 S127: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

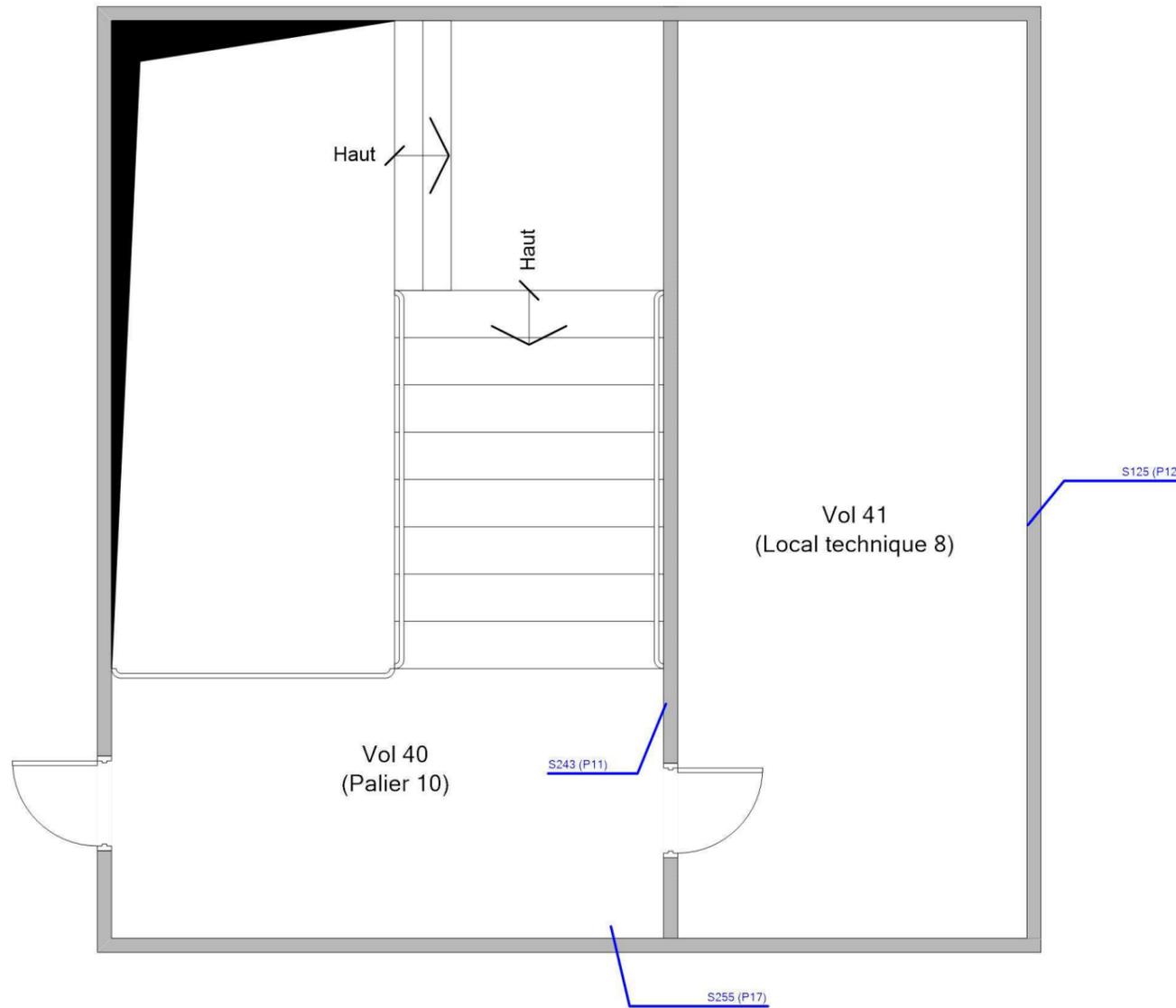
Technicien intervenant
MERCIER Hugues

CAGE 4 - R+3 - ACTIONS MENÉES

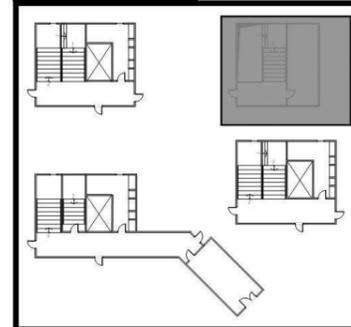
Référence:
002FH001399

Légende

 Localisation d'un sondage négatif



Plan de situation

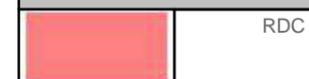


Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

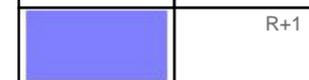
CAGE 30 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende



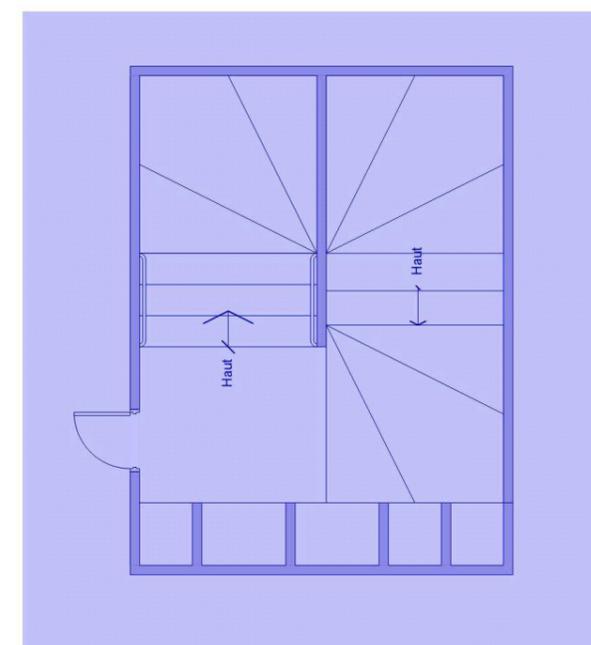
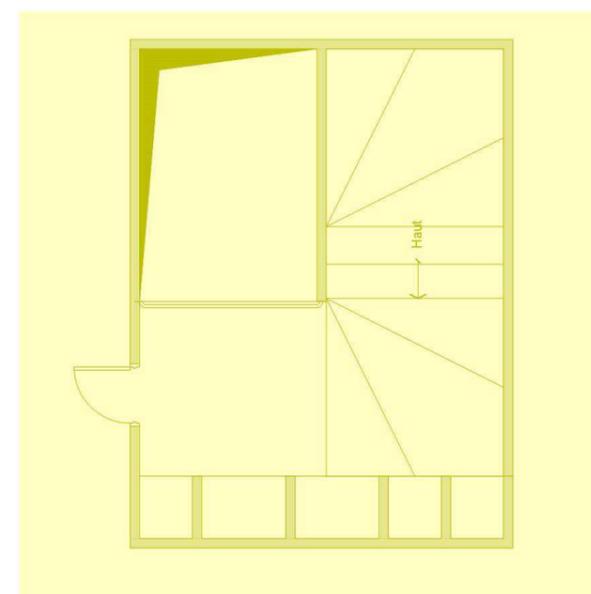
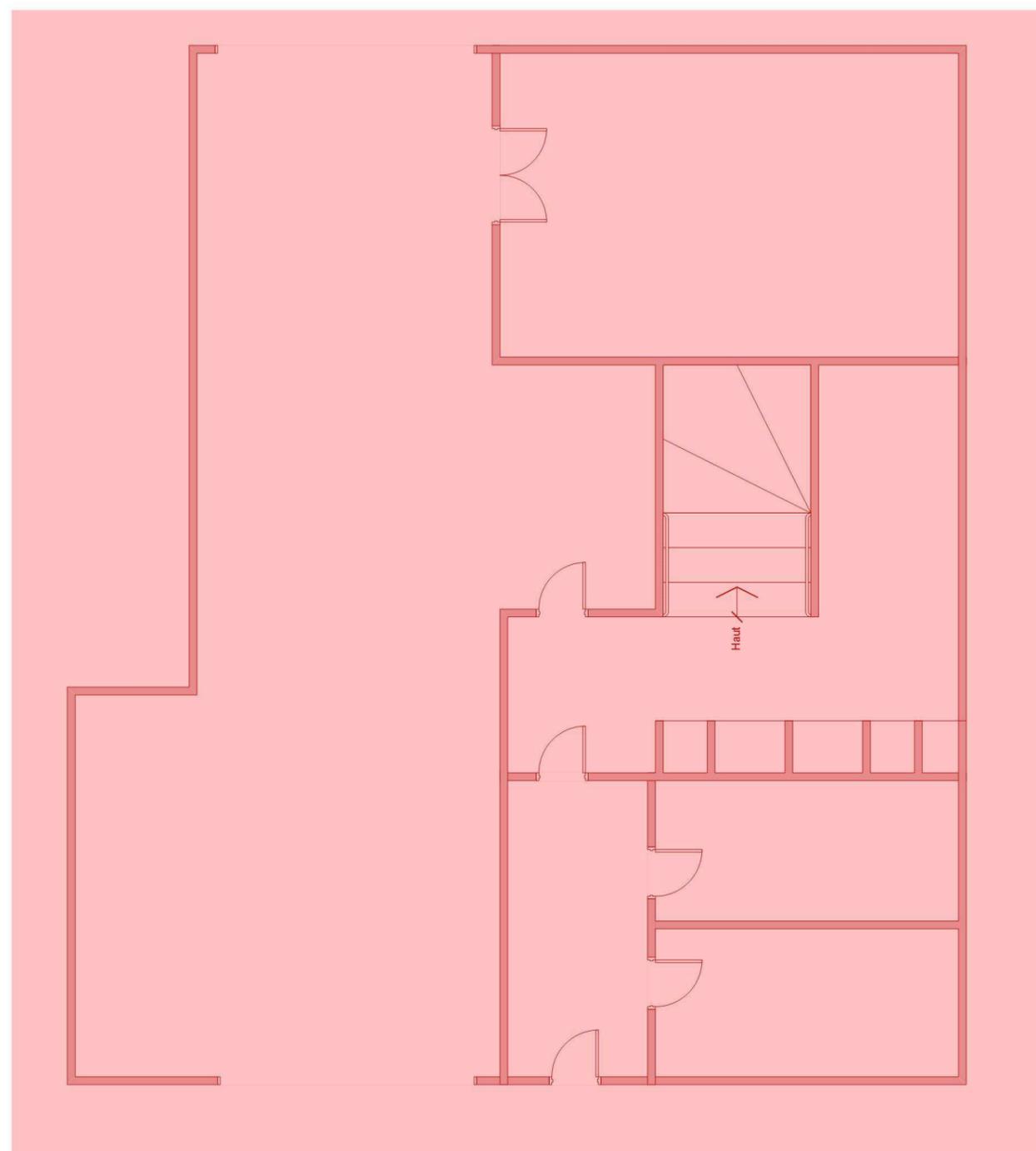
RDC



R+1



R+2



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

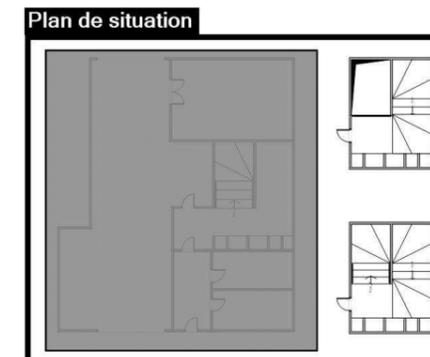
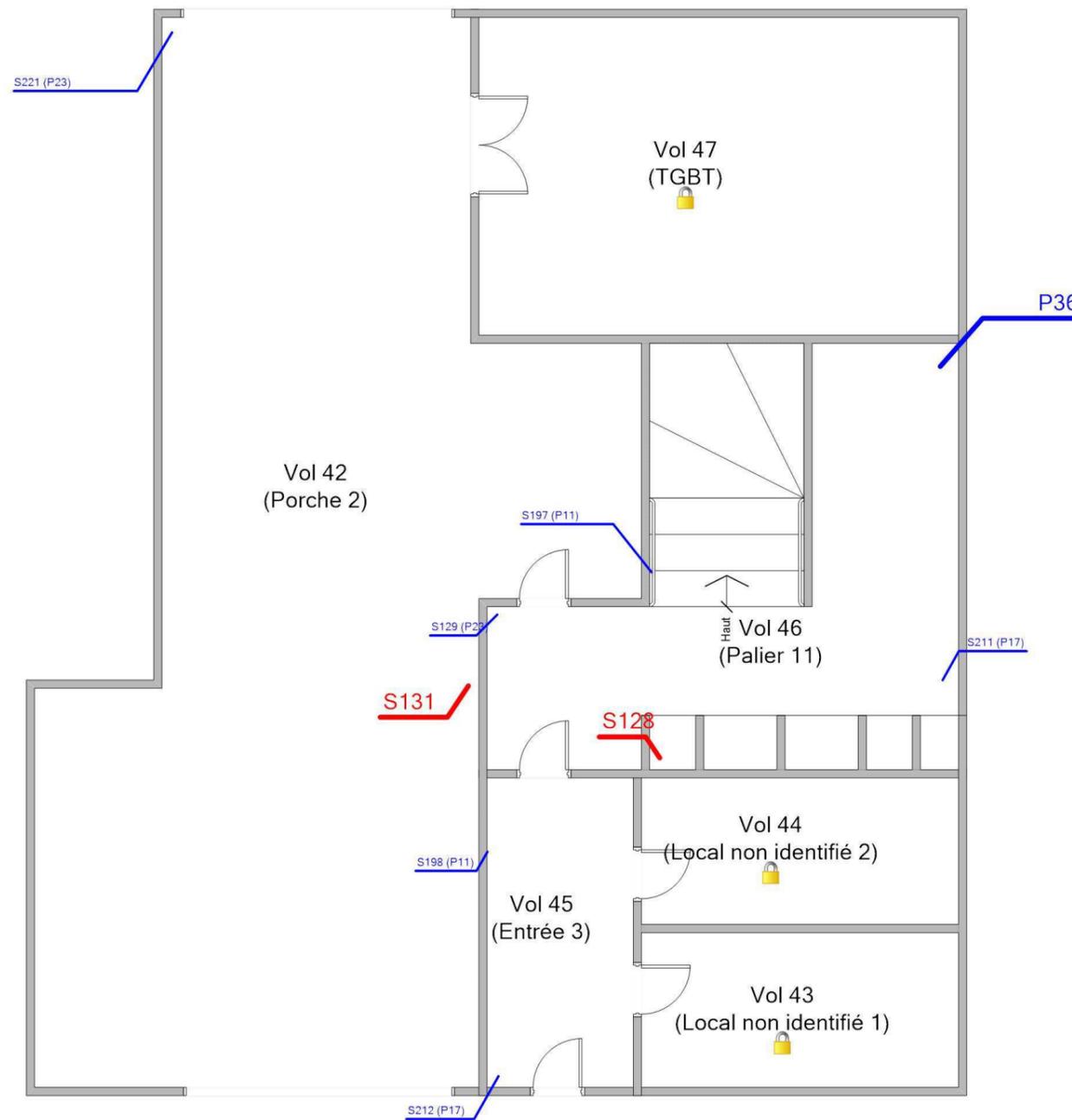
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

Technicien intervenant
MERCIER Hugues

CAGE 30 - RDC - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399



Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif
	Volume non visité

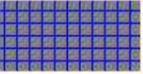


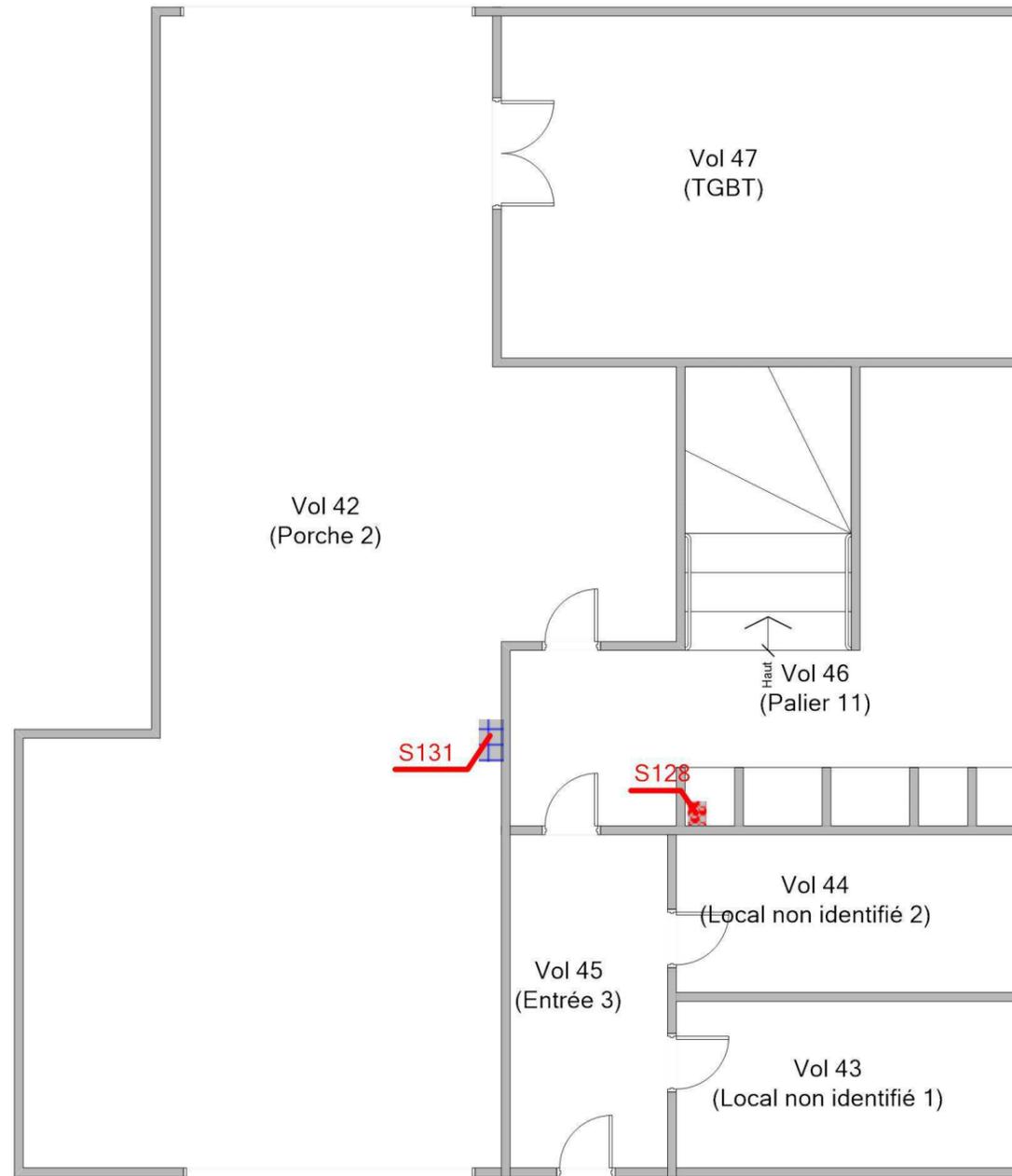
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

CAGE 30 - RDC - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

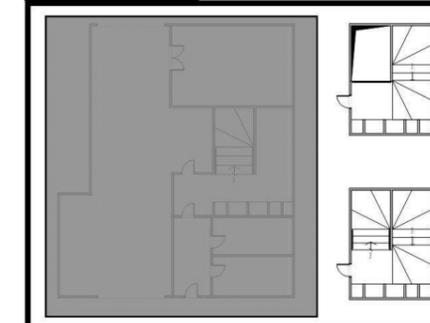
Référence:
002FH001399

Légende

	S131: Conduit en fibres-ciment
	S128: Conduit en fibres-ciment



Plan de situation



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

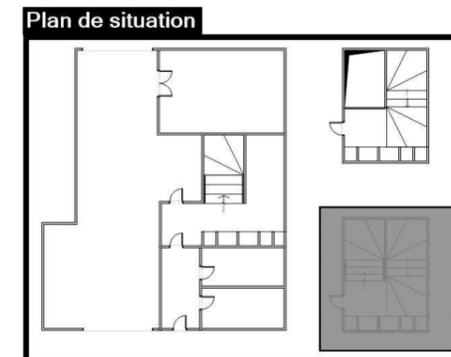
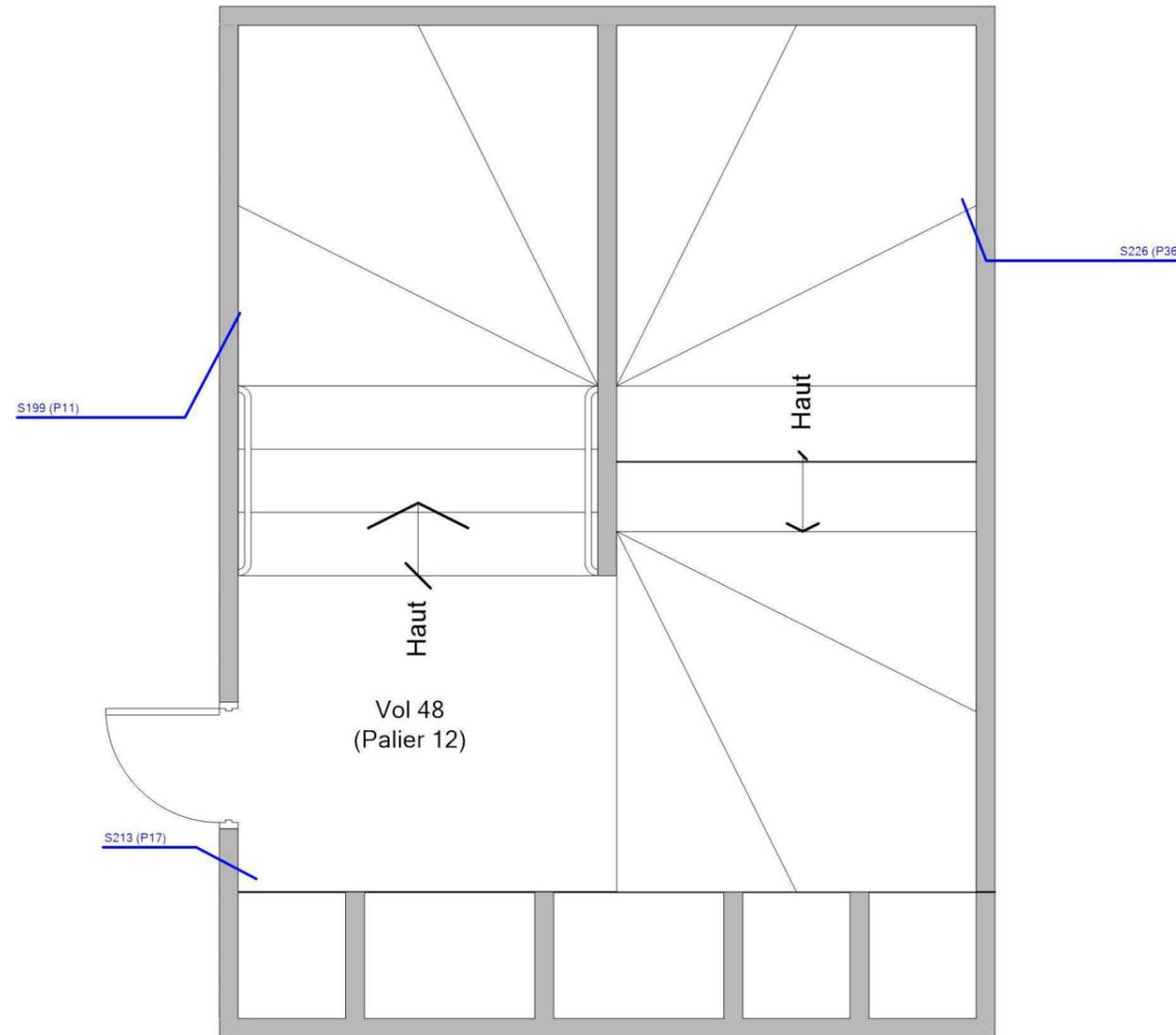
Technicien intervenant
MERCIER Hugues

CAGE 30 - R+1 - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende

S	Localisation dun sondage négatif
---	----------------------------------



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

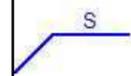
Date intervention
01/03/2016

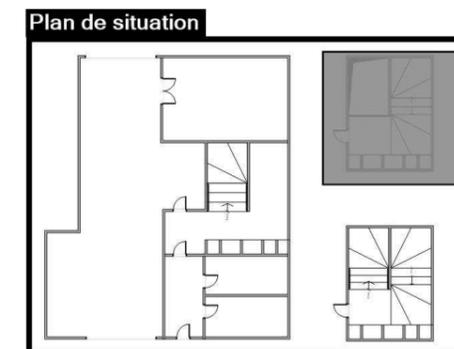
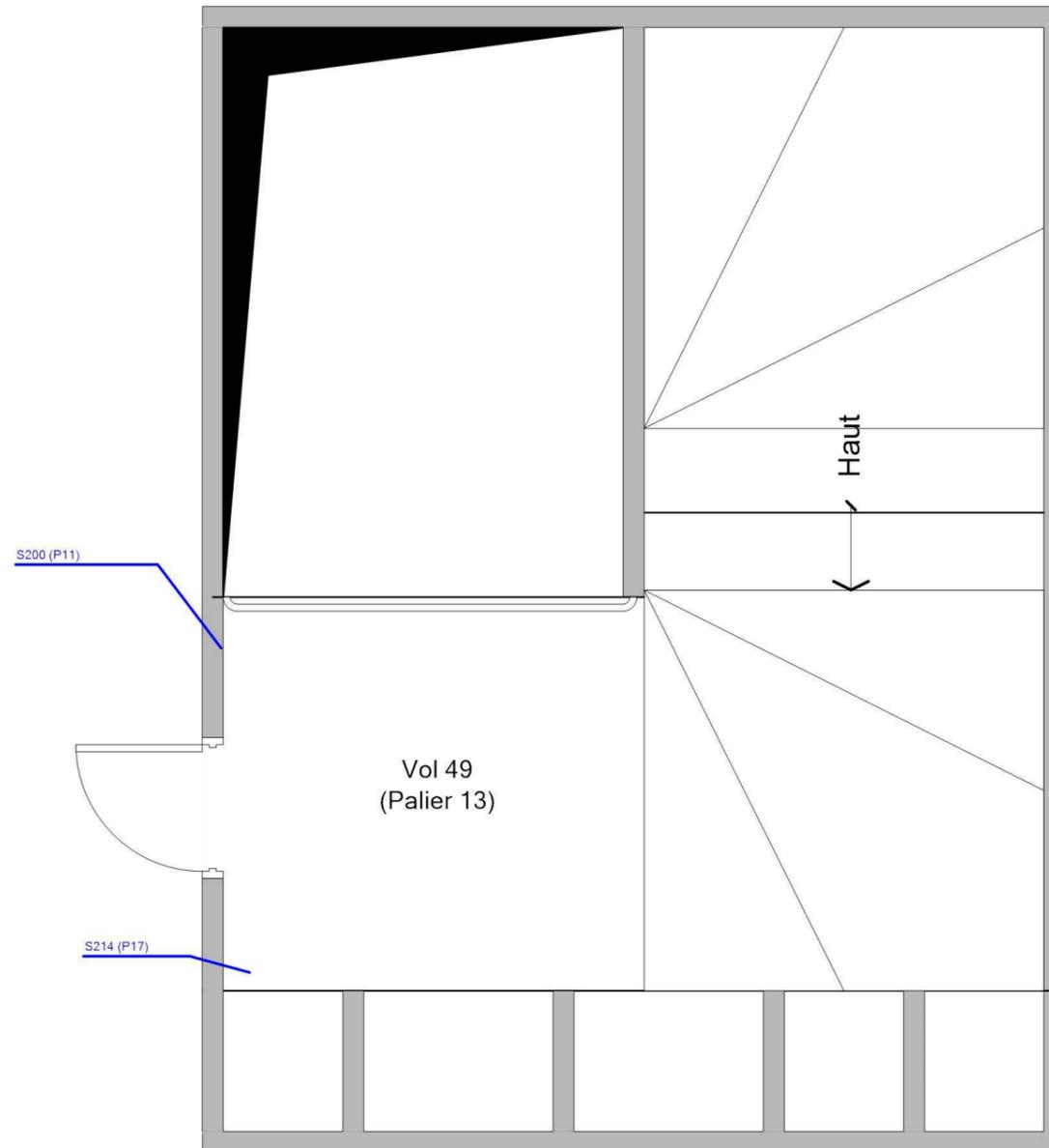
Technicien intervenant
MERCIER Hugues

CAGE 30 - R+2 - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende

 Localisation dun sondage négatif



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

Technicien intervenant
MERCIER Hugues

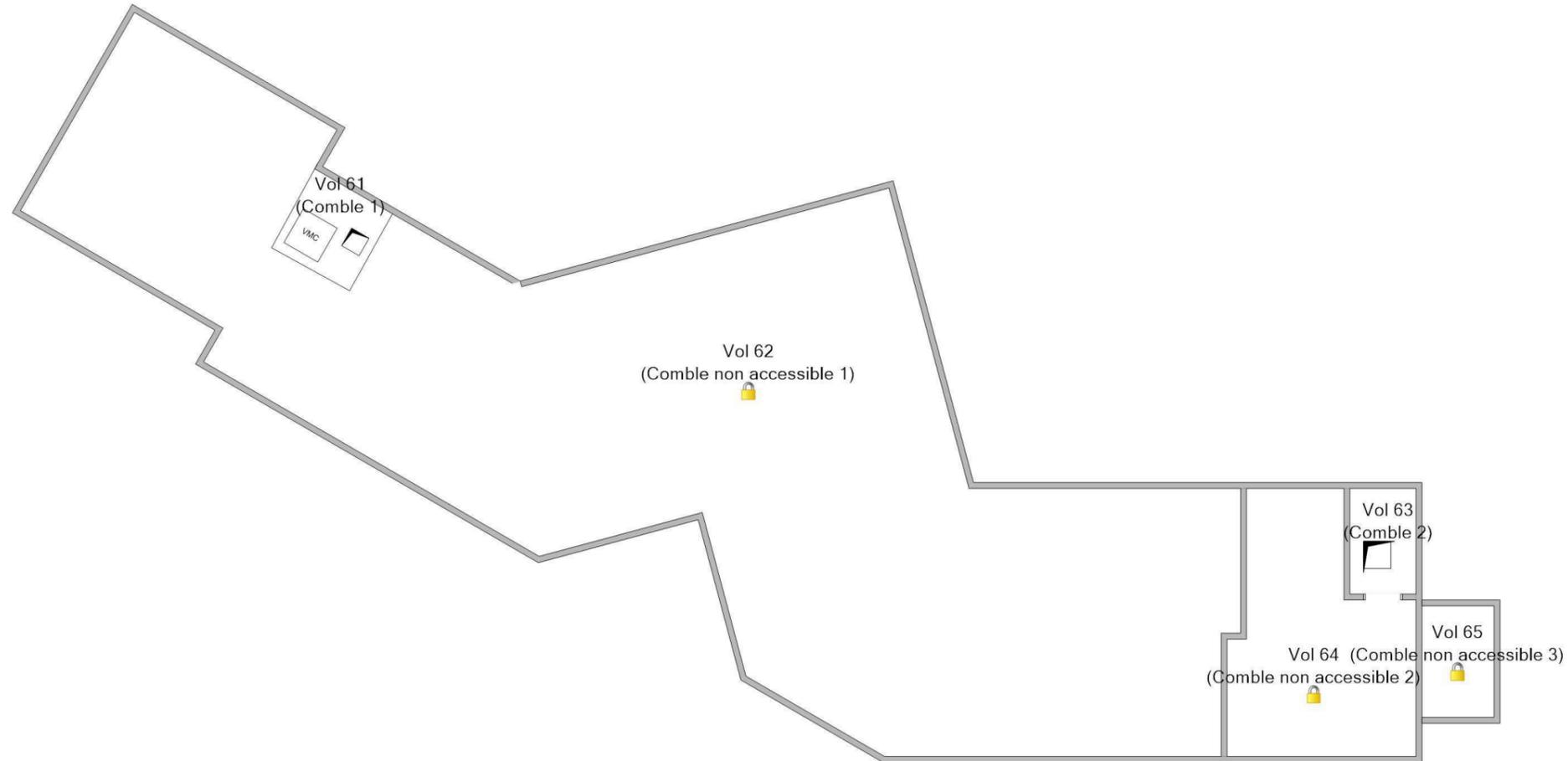
COMBLE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende



Volume non visité

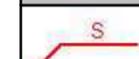


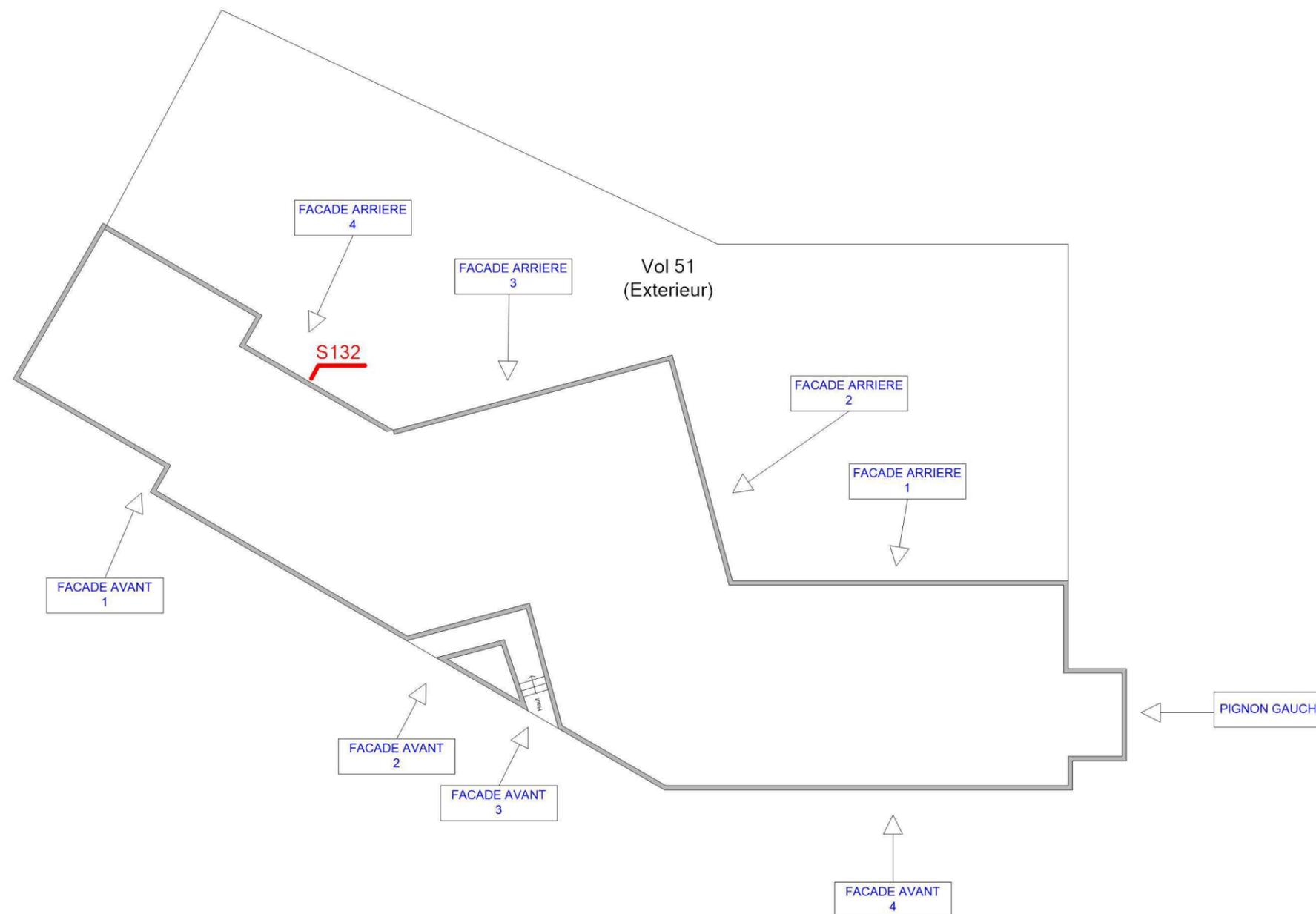
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

MASSE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende

 Localisation d'un sondage positif



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

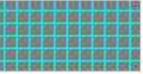
Date intervention
01/03/2016

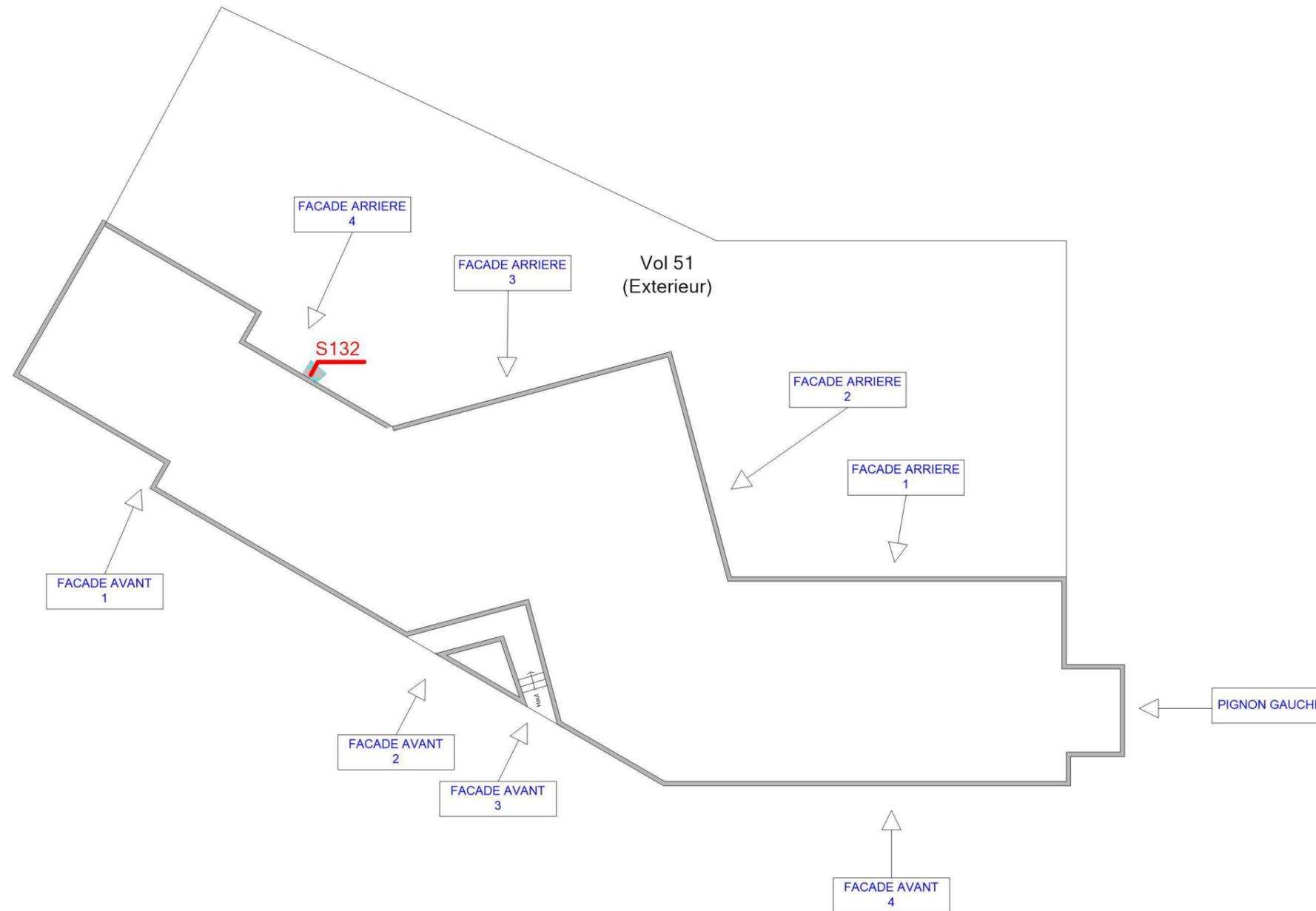
Technicien intervenant
MERCIER Hugues

MASSE - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002FH001399

Légende

 S132: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

Technicien intervenant
MERCIER Hugues

FACADE AVANT 2 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

Technicien intervenant
MERCIER Hugues

Légende

Vol 55
(Façade avant 4)





Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

Technicien intervenant
MERCIER Hugues

Légende



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

FACADE ARRIERE 1 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399

Légende

S	Localisation d'un sondage négatif
---	-----------------------------------

Vol 57
(Façade arrière 1)



Adresse du bien
LES GLYCINES 53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

Technicien intervenant
MERCIER Hugues



Légende

	S366: Conduit en fibres-ciment
--	--------------------------------



Adresse du bien
LES GLYCINES
53810 CHANGE

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
01/03/2016

Technicien intervenant
MERCIER Hugues

FACADE ARRIERE 4 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002FH001399



Légende

S Localisation d'un sondage négatif



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LES GLYCINES 53810 CHANGE	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	01/03/2016	MERCIER Hugues

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S1 - 1 (S1)	CAGE 2 - Vol 12 (Local technique 1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002FH001399 n°11 - 1 (P11)	CAGE 2 - Vol 13 (Accès sous-sol 1)	Prélevement
002FH001399 n°11 - 2 (P11)	CAGE 2 - Vol 13 (Accès sous-sol 1)	Prélevement
002FH001399 n°12 - 1 (P12)	CAGE 2 - Vol 25 (Local technique 4)	Prélevement
002FH001399 n°12 - 2 (P12)	CAGE 2 - Vol 25 (Local technique 4)	Prélevement
002FH001399 n°17 - 1 (P17)	CAGE 2 - Vol 12 (Local technique 1)	Prélevement
002FH001399 n°17 - 2 (P17)	CAGE 2 - Vol 12 (Local technique 1)	Prélevement
002FH001399 n°19 - 1 (P19)	CAGE 2 - Vol 13 (Accès sous-sol 1)	Prélevement
002FH001399 n°19 - 2 (P19)	CAGE 2 - Vol 13 (Accès sous-sol 1)	Prélevement
002FH001399 n°20 - 1 (P20)	CAGE 2 - Vol 12 (Local technique 1)	Prélevement
002FH001399 n°20 - 2 (P20)	CAGE 2 - Vol 12 (Local technique 1)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
S128 - 1 (S128)	CAGE 30 - Vol 46 (Palier 11)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002FH001399 n°36 - 1 (P36)	CAGE 30 - Vol 46 (Palier 11)	Prélevement
002FH001399 n°36 - 2 (P36)	CAGE 30 - Vol 46 (Palier 11)	Prélevement
S131 - 1 (S131)	CAGE 30 - Vol 42 (Porche 2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S122 - 1 (S122)	CAGE 4 - Vol 34 (Local technique 5)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002FH001399 n°34 - 1 (P34)	CAGE 4 - Vol 34 (Local technique 5)	Prélevement
002FH001399 n°34 - 2 (P34)	CAGE 4 - Vol 34 (Local technique 5)	Prélevement
S127 - 1 (S127)	CAGE 4 - Vol 39 (Local technique 7)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S366 - 1 (S366)	FACADE ARRIERE 2 - Vol 58 (Façade arrière 2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S132 - 1 (S132)	MASSE - Vol 51 (Exterieur)	Présence sur présentation de documents

Référence	Localisation	Action
S85 - 1 (S85)	SOUS-SOL CAGE 2 - Vol 4 (Dégagement 1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S86 - 1 (S86)	SOUS-SOL CAGE 2 - Vol 2 (Machinerie ascenseur)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002FH001399 n°23 - 1 (P23)	SOUS-SOL CAGE 2 - Vol 1 (Palier 1)	Prélevement



Référence	Localisation	Action
002FH001399 n°23 - 2 (P23)	SOUS-SOL CAGE 2 - Vol 1 (Palier 1)	Prélevement
002FH001399 n°25 - 1 (P25)	SOUS-SOL CAGE 2 - Vol 4 (Dégagement 1)	Prélevement
002FH001399 n°25 - 2 (P25)	SOUS-SOL CAGE 2 - Vol 4 (Dégagement 1)	Prélevement
S106 - 1 (S106)	SOUS-SOL CAGE 2 - Vol 6 (Local poubelle)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage



S1 - 1 (S1)



002FH001399 n°11 - 1 (P11)



002FH001399 n°11 - 2 (P11)



002FH001399 n°12 - 1 (P12)



002FH001399 n°12 - 2 (P12)



002FH001399 n°17 - 1 (P17)



002FH001399 n°17 - 2 (P17)



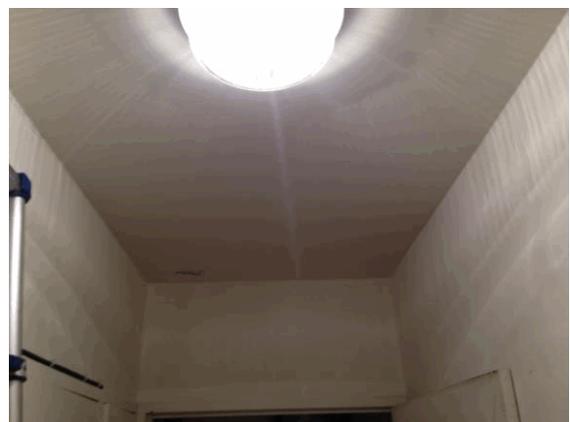
002FH001399 n°19 - 1 (P19)



002FH001399 n°19 - 2 (P19)



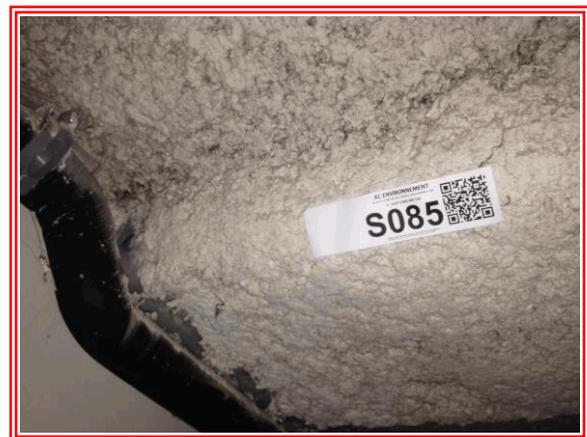
002FH001399 n°20 - 1 (P20)



002FH001399 n°20 - 2 (P20)



S85 - 1 (S85)



S86 - 1 (S86)



002FH001399 n°23 - 1 (P23)



002FH001399 n°23 - 2 (P23)



002FH001399 n°25 - 1 (P25)



002FH001399 n°25 - 2 (P25)



S106 - 1 (S106)



S122 - 1 (S122)



002FH001399 n°34 - 1 (P34)



002FH001399 n°34 - 2 (P34)



S127 - 1 (S127)



S128 - 1 (S128)



002FH001399 n°36 - 1 (P36)



002FH001399 n°36 - 2 (P36)



S131 - 1 (S131)



S132 - 1 (S132)



S366 - 1 (S366)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002FH001399	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S1	Destination du local :	
Date évaluation :	01/03/2016	Local ou zone homogène :	Vol 12 (Local technique 1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002FH001399	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S85	Destination du local :	
Date évaluation :	01/03/2016	Local ou zone homogène :	Vol 4 (Dégagement 1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

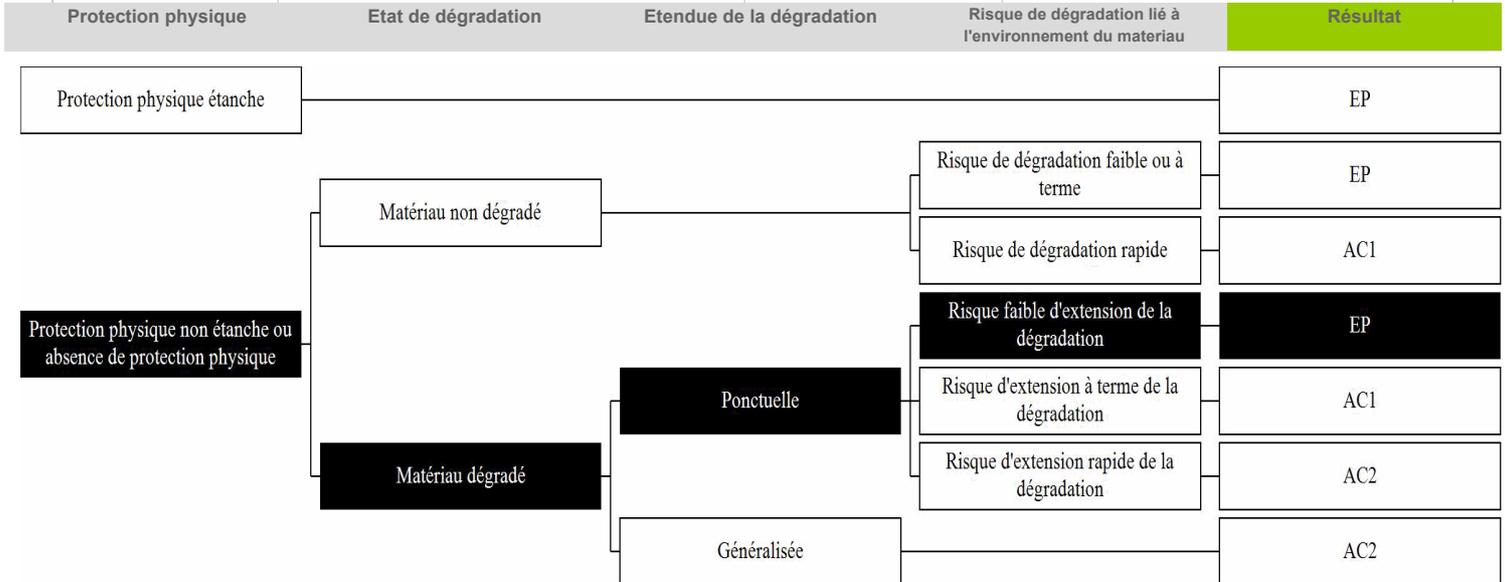
Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002FH001399	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S86	Destination du local :	
Date évaluation :	01/03/2016	Local ou zone homogène :	Vol 2 (Machinerie ascenseur)
Batiment :			



Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

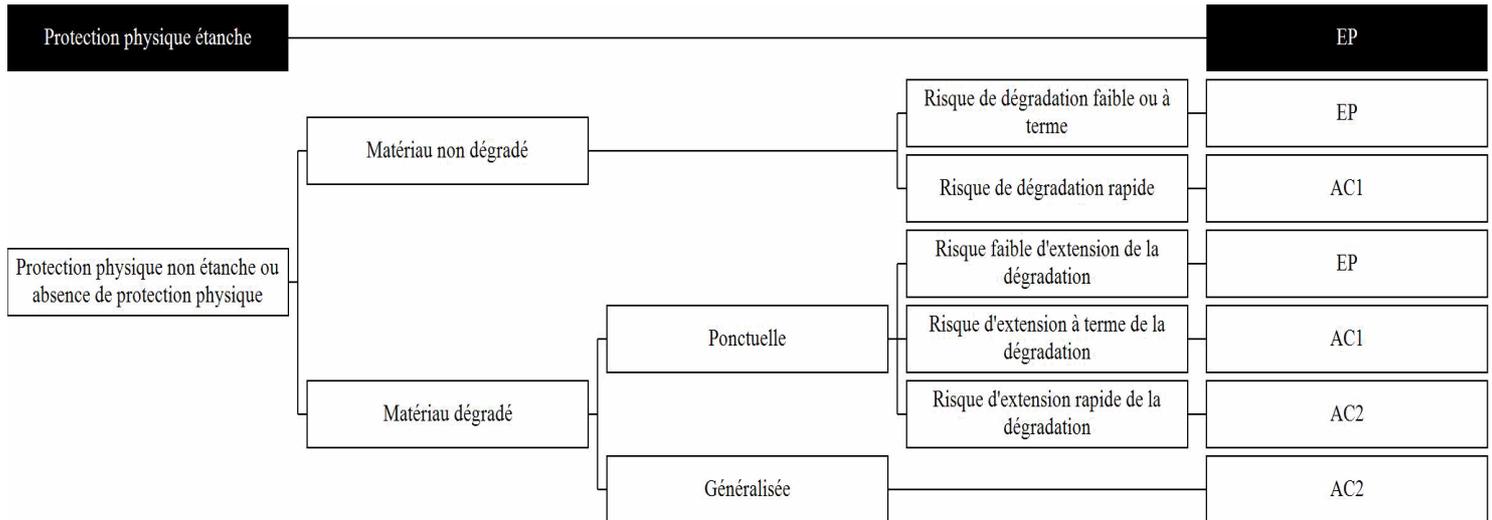
- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002FH001399	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S106	Destination du local :	
Date évaluation :	01/03/2016	Local ou zone homogène :	Vol 6 (Local poubelle)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
---------------------	---------------------	---------------------------	---	----------



Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002FH001399	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S122	Destination du local :	
Date évaluation :	01/03/2016	Local ou zone homogène :	Vol 34 (Local technique 5)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002FH001399	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S127	Destination du local :	
Date évaluation :	01/03/2016	Local ou zone homogène :	Vol 39 (Local technique 7)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002FH001399	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S128	Destination du local :	
Date évaluation :	01/03/2016	Local ou zone homogène :	Vol 46 (Palier 11)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002FH001399	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S131	Destination du local :	
Date évaluation :	01/03/2016	Local ou zone homogène :	Vol 42 (Porche 2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002FH001399	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S132	Destination du local :	
Date évaluation :	01/03/2016	Local ou zone homogène :	Vol 51 (Exterieur)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002FH001399	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S366	Destination du local :	
Date évaluation :	01/03/2016	Local ou zone homogène :	Vol 58 (Façade arrière 2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Matériau	Localisation	Observation
P11	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable - refends -	CAGE 2 - Vol 13 (Accès sous-sol 1)	
P12	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit blanchâtre plâtreux avec matériau gris en vrac et peintures inséparables - lissage -	CAGE 2 - Vol 25 (Local technique 4)	
P17	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement souple bicouche bleu et noir avec traces de colle plastique jaune et de peinture - bleues -	CAGE 2 - Vol 12 (Local technique 1)	
P19	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable - sous face escaliers -	CAGE 2 - Vol 13 (Accès sous-sol 1)	
P20	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable - sous plancher droit -	CAGE 2 - Vol 12 (Local technique 1)	
P23	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocage blanchâtre pelotonneux avec poussières inséparables - -	SOUS-SOL CAGE 2 - Vol 1 (Palier 1)	
P25	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac avec peinture inséparable - effrité -	SOUS-SOL CAGE 2 - Vol 4 (Dégagement 1)	
P34	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement souple bicouche beige et rouge avec traces de peinture inséparables - grises -	CAGE 4 - Vol 34 (Local technique 5)	
P36	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable - sous face escalier -	CAGE 30 - Vol 46 (Palier 11)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Téléphone : 0299354149
 Email : Helene.Grude@itga.fr
 Numéro d'accréditation : 1-5970



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141603-33165 EN DATE DU 18/03/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Hugues MERCIER
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 10/03/2016
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K
MesureAmianteAT_c196a616-5471-4e9a-aef4-e0f2d2b142
b2

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002FH001399	Commande	IT0716-26159
Echantillon	002FH001399011 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 13 (Accès sous-sol 1)	Echantillon	IT141603-33165
Dossier client	_0040200001_ LES GLYCINES - 53810 CHANGE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	Description ITGA	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	META le 18/03/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141603-33166 EN DATE DU 18/03/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
 M. Hugues MERCIER
 64 rue clement Ader
 42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 10/03/2016
 Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K
 MesureAmianteAT_3e0f2b79-1e9c-44ad-8801-0b16ebce91
 dc

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002FH001399	Commande	IT0716-26159
Echantillon	002FH001399012 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 25 (Local technique 4)	Echantillon	IT141603-33166
Dossier client	_0040200001_ LES GLYCINES - 53810 CHANGE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	Description ITGA	Enduit blanchâtre plâtreux avec matériau gris en vrac et peintures inséparables

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit blanchâtre plâtreux avec matériau gris en vrac et peintures inséparables	META le 18/03/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste





L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141603-33171 EN DATE DU 18/03/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Hugues MERCIER
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 10/03/2016
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K
MesureAmianteAT_a36c7ce2-2004-4344-bf92-a774250fb4
e8

Réf. Client :

Commande	002FH001399
Echantillon	002FH001399017 / Revêtement de sol / Revêtement de sol / Dalles plastiques / Vol 12 (Local technique 1)
Dossier client	_0040200001_ LES GLYCINES - 53810 CHANGE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Réf. ITGA :

Commande	IT0716-26159
Echantillon	IT141603-33171
Description ITGA	Revêtement souple bicouche bleu et noir avec traces de colle plastique jaune et de peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Revêtement souple bicouche bleu et noir avec traces de colle plastique jaune et de peinture	META le 17/03/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141603-33173 EN DATE DU 18/03/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Hugues MERCIER
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 10/03/2016
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K
MesureAmianteAT_702c08ba-85fd-46d6-8880-93453827a
04b

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002FH001399	Commande	IT0716-26159
Echantillon	002FH001399019 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 13 (Accès sous-sol 1)	Echantillon	IT141603-33173
Dossier client	_0040200001_ LES GLYCINES - 53810 CHANGE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	Description ITGA	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	META le 17/03/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141603-33174 EN DATE DU 18/03/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Hugues MERCIER
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 10/03/2016
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K
MesureAmianteAT_de1f23b0-ef0d-479b-b179-ef7cd3614b
28

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002FH001399	Commande	IT0716-26159
Echantillon	002FH001399020 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 12 (Local technique 1)	Echantillon	IT141603-33174
Dossier client	_0040200001_ LES GLYCINES - 53810 CHANGE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	Description ITGA	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	META le 18/03/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Liste des sites et portée
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141603-33177 EN DATE DU 18/03/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Hugues MERCIER
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 10/03/2016
Analyse à : ITGA Saint-Grégoire K
MesureAmianteAT_b91a098a-b351-4dc8-a0cd-34f5b8ca9482

Réf. Client :

Commande	002FH001399
Echantillon	002FH001399023 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Flocages / Vol 1 (Palier 1)
Dossier client	_0040200001_ LES GLYCINES - 53810 CHANGE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Réf. ITGA :

Commande	IT0716-26159
Echantillon	IT141603-33177
Description ITGA	Flocage blanchâtre pelotonneux avec poussières inséparables

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Flocage blanchâtre pelotonneux avec poussières inséparables	META le 18/03/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141603-33180 EN DATE DU 18/03/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Hugues MERCIER
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 10/03/2016
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K
MesureAmianteAT_1ab25f33-b699-4d60-b108-1085979ed
26c

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	002FH001399	Commande	IT0716-26159
Echantillon	002FH001399025 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 4 (Dégagement 1)	Echantillon	IT141603-33180
Dossier client	_0040200001_ LES GLYCINES - 53810 CHANGE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	Description ITGA	Enduit gris en vrac avec peinture inséparable

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac avec peinture inséparable	META le 17/03/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste





L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141603-33189 EN DATE DU 18/03/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Hugues MERCIER
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 10/03/2016
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K
MesureAmianteAT_6d64f66f-f61b-4335-8b2b-cc5fd38532
42

Réf. Client :

Commande	002FH001399
Echantillon	002FH001399034 / Revêtement de sol / Revêtement de sol / Dalles plastiques / Vol 34 (Local technique 5)
Dossier client	_0040200001_ LES GLYCINES - 53810 CHANGE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Réf. ITGA :

Commande	IT0716-26159
Echantillon	IT141603-33189
Description ITGA	Revêtement souple bicouche beige et rouge avec traces de peinture inséparables

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Revêtement souple bicouche beige et rouge avec traces de peinture inséparables	META le 17/03/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141603-33191 EN DATE DU 18/03/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Hugues MERCIER
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 10/03/2016
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K
MesureAmianteAT_656d7f8c-f522-459a-ae17-af5709fb908
8

Réf. Client :

Commande	002FH001399
Echantillon	002FH001399036 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 46 (Palier 11)
Dossier client	_0040200001_ LES GLYCINES - 53810 CHANGE Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Réf. ITGA :

Commande	IT0716-26159
Echantillon	IT141603-33191
Description ITGA	Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit blanchâtre plâtreux en vrac avec peinture inséparable	META le 17/03/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Valentin PIROT - Analyste